

(1)

— N° 157. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 17 AVRIL 1859.)

---

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,**

POUR L'EXERCICE 1859.

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Département des Travaux publics n'attendait que le vote de son Budget de l'exercice 1858, pour arrêter définitivement ses propositions de crédits nécessaires aux besoins probables du service en 1859.

Ces propositions s'élèvent ensemble à . . . . . fr.	24,319,179 86
Comparées à l'ensemble des crédits votés pour l'exercice 1858 à la somme de . . . . .	24,650,085 24
elles présentent une diminution de. . . . . fr.	<u>550,905 38</u>

Cette différence est le résultat des modifications suivantes, par rapport au Budget de 1858, introduites au projet de Budget de 1859 :

## PONTS ET CHAUSSÉES.

		Augmentation	Diminution.
<i>Routes.</i> . . . . .	Entretien ordinaire, etc. . . . . fr.	21,615 55	»
<i>Bâtimens civils.</i> . . . . .	Entretien, etc. . . . .	6,500 »	»
<i>Canaux et rivières.</i> {	Entretien ordinaire, etc. . . . .	»	17,358 »
	Travaux d'amélioration . . . . .	»	207,219 16
	Plantations et polders . . . . .	»	50,000 »
<i>Ports et côtes</i> - {	Entretien ordinaire et extraordinaire. . . . .	154,750 »	»
	Travaux d'amélioration . . . . .	»	211,400 »
		<u>162,875 55</u>	<u>488,977 16</u>
	DIMINUTION. . . . . fr.	525,101 81	

## CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

<i>Voies et travaux</i> . . . . .	»	250,000 »
<i>Traction et arsenal</i> . . . . .	48,190 »	»
<i>Transports</i> . . . . .	50,000 »	»
<i>Télégraphes.</i> . . . . .	45,000 »	»
<i>Services en général</i> . . . . .	24,540 »	»
<i>Postes</i> . . . . .	125,242 »	»
		<u>242,772 »</u>
	DIMINUTION. . . . . fr.	7,228 »
<i>Traitemens de disponibilité</i> . . . . .	»	575 57
	DIMINUTION. . . . . fr.	<u>575 57</u>
	DIMINUTION TOTALE . fr.	<u>550,905 38</u>

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE I<sup>er</sup>. — ADMINISTRATION CENTRALE.

L'allocation de 704,695 francs, sollicitée pour les différents services ressortissant à l'administration centrale, est la même que celle qui a été votée pour les exercices 1857 et 1858.

## CHAPITRE II. — SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES.

1<sup>re</sup> SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES.

## ART. 7. — Routes.

La somme demandée pour le service des routes est de . . . fr. 2,595,755 »

Ce chiffre se subdivise comme suit :

A. Entretien ordinaire des routes d'après les baux existants et entretien de nouvelles sections.	1,590,755	»
B. Travaux en dehors des baux d'entretien reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure; paiement des terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement, etc.	200,000	»
C. Études de projets, frais de levée de plans, achat d'instruments de cartes et de livres, matériel et impressions . . . . .	5,000	»
D. Travaux d'amélioration et construction de routes . . . . .	800,000	»
	<hr/>	
		2,595,755 »

## A. — Entretien ordinaire.

Entretien ordinaire des routes en 1859, d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections . . . . . fr. 1,590,755 »

La somme allouée au Budget de 1858, pour le même objet, était de . . . . . 1,569,109 65

Différence en plus. . . . . fr. 21,645 35

Cette augmentation résulte de la mise à l'entretien, en 1859, des douze sections de routes ci-après désignées, savoir :

Hoogstraeten vers Breda (1<sup>re</sup> section);

Bloemendaele à Eernoghem (section comprise entre les routes de Bruges à Thourout et de Gand à Ostende, par Thielt);

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Wetteren à Oombergen (1<sup>re</sup> section);  
 Hal à Ninove (partie située dans la Flandre orientale);  
 Goé vers Eupen;  
 Wavre à Huy (2 sections);  
 Huy à Stavelot (section d'Occquier à Jenneret);  
 Riempst à Hallembaye (partie située dans la province de Liège);  
 Achel à Peer (dernière section);  
 Hamont à la route de Hasselt à Bois-le-Duc (section de Hamont à Neerpelt);  
 Barvaux à Gros-Chêne (section de Barvaux à Petit-Han).

B. — *Travaux en dehors des baux d'entretien.*

Somme demandée . . . . .	fr.	200,000	»
Allocation du Budget de 1858 . . . . .		200,000	»

Ainsi qu'il a été dit dans les développements à l'appui du Budget précédent, cette allocation est indispensable, attendu que tous les ans l'on est même obligé d'ajourner des travaux dont l'exécution est vivement réclamée.

C. — *Études de projets. — Frais de levée de plans, achat de cartes, etc.*

Somme demandée . . . . .	fr.	5,000	»
Allocation de 1858 . . . . .		5,000	»

Il a été constaté que cette somme est suffisante.

D. — *Travaux d'amélioration et construction de routes.*

Crédit demandé . . . . .	fr.	800,000	»
Allocation de 1858 . . . . .		800,000	»

Au Budget de 1858, l'allocation pour construction de routes a été réduite de 100,000 francs et ne s'élève plus qu'à la somme de 800,000 francs. On avait espéré pouvoir opérer une nouvelle réduction en 1859; mais, depuis, il a été reconnu que ce crédit de 800,000 francs devait être maintenu, afin de terminer le plus tôt possible les routes décrétées ou en cours d'exécution.

Le rapport de la section centrale chargée de l'examen du Budget du Département des Travaux publics pour l'exercice 1858, contient la désignation des routes dont la construction est demandée.

ART. 8. — *Plantations.*

Somme demandée . . . . .	fr.	41,000	»
Allocation de 1858 . . . . .		41,000	»

Cette somme est destinée à continuer les travaux de plantation des routes de l'État dans les provinces de la Flandre occidentale, de Liège et de Namur. Dans les six autres provinces, toutes les routes de l'État sont plantées.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

2<sup>me</sup> SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 9. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État.*

Somme demandée . . . . . fr.	130,000	»
dont 10,000 francs portés comme charge extraordinaire.		
Crédit alloué pour 1858 . . . . .	123,500	»
	<hr/>	
Différence en plus. . . . . fr.	6,500	»
	<hr/>	

Depuis plusieurs années, il a été constaté que l'allocation affectée aux travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments civils était tout à fait insuffisante, l'administration étant souvent forcée d'ajourner à l'année suivante des travaux urgents. En 1857, l'on a même été obligé de demander un crédit supplémentaire. Au moyen de l'augmentation proposée, il sera possible de pourvoir à tous les besoins.

La somme de 10,000 francs portée comme charge extraordinaire, est destinée à continuer l'exécution des travaux de restauration du temple des Augustins; en 1860, ces travaux seront complètement terminés.

3<sup>me</sup> SECTION. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.

Avant de fournir la justification des allocations proposées, il paraît utile d'indiquer pour chacun des services compris dans cette section, ainsi que dans la suivante, les différences que présentent les crédits demandés avec ceux qui ont été votés pour l'exercice 1858. — Le tableau suivant contient à cet égard toutes les indications désirables.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## DÉSIGNATION DES SERVICES.

## CANAUX ET RIVIÈRES.

Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg . . . . .	.....
Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht . . . . .	.....
— de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	.....
— de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	.....
— d'embranchement vers le camp de Beverloo . . . . .	.....
— de Hasselt au canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	.....
— vers Turnhout . . . . .	.....
Sambre, canalisée . . . . .	.....
Canal de Charleroy à Bruxelles . . . . .	.....
Escaut . . . . .	.....
Canal de Mons à Condé . . . . .	.....
— de Pommerœul à Antoing . . . . .	.....
Lys . . . . .	.....
Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord . . . . .	.....
— de Gand à Ostende . . . . .	.....
— d'écoulement des eaux du sud de Bruges . . . . .	.....
— de Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France . . . . .	.....
— de Gand à Terneuzen . . . . .	.....
Moervaert . . . . .	.....
Canal de Zelzaete à la mer du Nord . . . . .	.....
Dendre . . . . .	.....
Rupel . . . . .	.....
Senne . . . . .	.....
Dyle et Demer . . . . .	.....
Petite-Nèthe canalisée . . . . .	.....
Grande-Nèthe . . . . .	.....
Yser . . . . .	.....
Canal d'Ypres . . . . .	.....
Plantations . . . . .	.....
Polders . . . . .	.....

## PORTS ET CÔTES.

Port d'Ostende . . . . .	.....
— de Nieupoort . . . . .	.....
Phares et fanaux . . . . .	.....

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1889.							
A. ENTRETIEN ORDINAIRE.		B. ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE.		C. TRAVAUX D'AMÉLIORATION.		RÉSULTAT FINAL.	
Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
»	3,400 »	15,200 »	»	»	»	9,800 »	»
»	»	»	»	9,000 »	»	9,000 »	»
5,575 »	»	66,500 »	»	»	35,400 »	36,475 »	»
20,480 »	»	5,815 »	»	»	18,890 »	5,405 »	»
4,800 »	»	»	»	»	9,690 »	»	4,800 »
23,500 »	»	»	»	26,100 »	»	49,600 »	»
510 »	»	»	1,750 »	1,750 »	»	290 »	»
»	15,000 »	»	29,000 »	28,000 »	»	»	16,000 »
»	10,300 »	7,500 »	»	»	22,284 50	»	51,284 50
2,380 »	»	»	4,000 »	»	12,980 »	»	14,600 »
»	»	»	»	»	45,000 »	»	45,000 »
»	»	»	16,000 »	»	25,000 »	»	41,000 »
»	100 »	4,500 »	»	»	4,200 »	200 »	»
5,900 »	»	»	»	»	»	5,900 »	»
12,867 »	»	»	66,000 »	»	5,000 »	»	56,153 »
1,000 »	»	»	»	»	5,220 »	»	2,220 »
»	»	»	11,075 »	»	1,010 »	»	12,685 »
»	»	»	1,800 »	»	»	»	1,800 »
»	»	»	»	»	1,000 »	»	1,000 »
»	»	»	»	»	8,000 »	»	8,000 »
»	»	»	5,100 »	»	15,100 »	»	18,200 »
3,000 »	»	»	»	»	95,000 »	»	92,000 »
»	»	»	»	»	»	»	»
5,000 »	»	»	10,000 »	»	»	»	5,000 »
»	»	»	»	5,500 »	»	5,500 »	»
»	»	»	»	10,000 »	»	10,000 »	»
415 »	»	»	13,575 »	10,225 54	»	»	2,954 66
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	10,000 »	»	10,000 »
»	»	»	»	»	40,000 »	»	40,000 »
81,027 »	54,800 »	95,515 »	158,900 »	88,555 54	345,774 50	128,170 »	402,747 10
DIMINUTION. . . . . fr.						274,577 10	
»	»	102,800 »	»	»	216,500 »	»	113,500 »
»	»	52,000 »	»	8,000 »	»	40,000 »	»
»	70 »	»	»	»	5,100 »	»	5,170 »
»	70 »	154,800 »	»	8,000 »	219,400 »	40,000 »	116,670 »
DIMINUTION. . . . . fr.						76,670 »	

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 10. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Somme demandée. . . . . fr. 913,721

L'allocation de 913,721 francs, demandée pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et les dépenses d'exploitation des canaux et rivières, est inférieure de 17,558 francs au crédit alloué, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1858.

La répartition de cette allocation de 913,721 francs figure ci-après.

Conformément aux précédents, on se dispense de justifier la demande des sommes destinées aux travaux d'entretien proprement dits, ces sommes étant, en général, ou les mêmes que celles allouées les années précédentes, ou l'import de marchés conclus; et l'on se borne à présenter cette justification pour les sommes qui doivent être affectées à des travaux d'entretien extraordinaire, tels que renouvellements et reconstructions.

## BASSIN DE LA MEUSE.

A. — *Meuse.*

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordinaires et temporaires.
1 <sup>o</sup> Travaux d'entretien ordinaire dans les provinces de Liège et de Namur, et dépenses à résulter du matériel nécessaire à la manœuvre des ouvrages d'art établis sur la Meuse canalisée. . . . . fr.	31,800	»	10,000
2 <sup>o</sup> Intervention de l'État, en exécution de la convention avenue entre le Gouvernement et la ville de Liège, le 22 juillet 1854 (1), dans les frais d'entretien, de réparation et de restauration des murs de quai bordant la Meuse, dans la traverse de ladite ville . . . . .	»		3,200
A REPORTER. . . . . fr.	31,800	»	13,200

(1) ENTRE

Le Département des Travaux publics, représenté par M. l'ingénieur en chef Kümmer, directeur du service spécial de la Meuse,

ET

La ville de Liège, pour laquelle agit son collège des bourgmestre et échevins, a été convenu ce qui suit :

ART. 1<sup>er</sup>.

Les murs de quai bordant la Meuse dans la traverse de la ville de Liège, comprise entre l'endroit appelé les Six-Maisons au quai de Fragnée et la fonderie royale de canons, seront annuellement entretenus, réparés et restaurés à frais communs et dans une égale proportion entre l'État et la ville; la part contributive de l'État équivaldra donc à la moitié des dépenses à résulter de l'exécution de ces ouvrages.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . . . fr.	31,800	13,200
3 <sup>e</sup> Entretien du chemin de halage et des ouvrages de défense de la rive gauche, dans la province de Limbourg . . . . .	30,000	
4 <sup>e</sup> Réparations extraordinaires à la rive gauche, travaux dans l'intérêt du halage et ouvrages imprévus dans la même province . . . . .		10,000
A REPORTER. . . . . fr.	61,800	23,200

## ART. 2.

Les devis détaillés et estimatifs des ouvrages à effectuer aux murs de quai seront dressés par les soins de l'administration communale, dans le courant du mois de janvier; les devis annexés à un projet de cahier des charges pour la mise en adjudication publique des ouvrages, seront, avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année, présentés au Ministre des Travaux publics par l'intermédiaire de l'ingénieur en chef, directeur du service, revêtus de la signature du collège des bourgmestre et échevins, ainsi que de celle de ce fonctionnaire.

## ART. 3.

Sur l'approbation des susdites pièces par le Ministre, il sera procédé, à l'intervention de la ville, à la mise en adjudication publique de l'entreprise; cette adjudication ne sera définitive que par l'approbation du Ministre.

L'exécution des ouvrages sera laissée aux soins de l'administration communale.

## ART. 4.

Après l'exécution des ouvrages, l'ingénieur des ponts et chaussées délégué en constatera, s'il y a lieu, le complet achèvement par un procès-verbal, qu'il transmettra à l'ingénieur en chef, directeur, auquel fonctionnaire le collège des bourgmestre et échevins fera, de son côté, parvenir une déclaration constatant qu'il est dû à la ville, par l'État, une somme équivalant à la moitié du montant de l'adjudication.

Les susdites pièces seront transmises au Département par l'ingénieur en chef, et serviront à faire liquider la part contributive de l'État dans les dépenses en question.

Ainsi fait et arrêté, sous réserve de l'approbation de M. le Ministre des Travaux publics.

Liège, le 4 mars 1853.

*L'ingénieur en chef, directeur du service  
spécial de la Meuse,*  
KÜMMER.

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communal de Liège du 19 mai 1854.

*Le Secrétaire,*  
FALLIZE.

POUR LE BOURGMESTRE:  
*L'Échevin,*  
ANCIAX.

VU ET RATIFIÉ :

Bruxelles, le 22 juillet 1854.

*Le Ministre des Travaux publics,*  
EM. VANHOOREBEKE.

## NOTE PRÉLIMINAIRE

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordina <sup>re</sup> et temporaires.
REPORT. . . . . fr.	61,800 »	23,200 »
 <b>B. — Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.</b>		
Travaux d'entretien ordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas. . . . . fr.	45,460 »	
 <b>C. — Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</b>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, dévasement. . . . .	26,961 »	»
2° Entretien de la plantation. . . . .	3,373 »	»
3° Reconstruction des portes d'amont des écluses n° 17 et 18 à Loozen et à Bocholt. . . . .	»	8,000 »
4° Remplacement des cabestans et des poteaux d'amarrage en bois des trois écluses de la partie belge du canal par des engrenages en fer et des bornes d'amarre en fonte. . . . .	»	6,900 »
5° Remplacement des ponts-levis de Voorshoven et de Brée par des ponts tournants. . . . .	»	65,600 »
Les portes d'amont des écluses n° 17 et 18 sont dans un grand état de vétusté.		
Les cabestans en bois pour la manœuvre des portes des trois écluses de la partie belge du canal, sont presque tous usés et devront être bientôt re- nouvelés. Comme ces pièces coûtent déjà fort cher par elles-mêmes, que le système actuel exige sou- vent des réparations et que la présence de ces ca- bestans donne parfois lieu à des accidents, on pro- jette de les remplacer par des engrenages en fer, système généralement préféré aujourd'hui. On pro- jette également de substituer des poteaux d'amarre en fonte, à ceux en bois qui existent actuellement aux mêmes écluses, et que l'on doit renouveler fré- quemment.		
Les pont-levis de Voorshoven et de Brée, se trou- vant en mauvais état, doivent être reconstruits. Il y a utilité à les remplacer par des ponts tournants, ainsi qu'on l'a déjà fait pour d'autres ouvrages sem- blables. Il n'existera plus alors sur la partie belge du canal que trois pont-levis, qui sont ceux de Tonger- loo, de Beek et de Bocholt, que l'on projette de		
A REPORTER. . . . . fr.	137,596 »	103,700 »



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . . . fr.	392,796	115,515
3 <sup>o</sup> Renouvellement d'un pont à bascule. . . . .		800
4 <sup>o</sup> Reconstruction de la cheminée de la machine de Luttre. . . . .		7,000
Les ouvrages dont on projette le renouvellement ou la reconstruction sont en mauvais état.		

## BASSIN DE L'ESCAUT.

I. — *Escaut.*

## PROVINCE D'ANVERS.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . . .	5,800	
--	-------	--

## PROVINCE DE HAINAUT.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . . .	14,000	
--	--------	--

## PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1 <sup>o</sup> Travaux d'entretien ordinaire. . . . . fr.	6,315	
2 <sup>o</sup> Entretien du barrage de Semmerzake. . . . .	2,000	
3 <sup>o</sup> Entretien de la digue de mer couvrant la Tête- de-Flandre à Zwyndrecht . . . . .	300	
4 <sup>o</sup> Dévasements dans la traverse de la ville de Gand. . . . .	5,500	
5 <sup>o</sup> Dévasements sous et près du pont du Strop, à Gand. . . . .		500
6 <sup>o</sup> Renouvellement du garde-corps placé le long du barrage d'Audenarde. . . . .		700
7 <sup>o</sup> Renouvellement partiel des passerelles de ha- lage à Uytbergen et Berlaere. . . . .		400

Les dévasements à exécuter dans la traverse de la ville de Gand sont nécessaires pour maintenir le lit du fleuve à sa profondeur normale.

Ceux projetés sous et près du pont du Strop, à Gand, ont pour but de faciliter l'écoulement des eaux.

Le garde-corps établi le long du barrage d'Audenarde est en mauvais état.

Il en est de même des pièces des passerelles de halage d'Uytbergen et de Berlaere, que l'on a l'intention de renouveler.

A REPORTER. . . . . fr.	426,711	122,915
-------------------------	---------	---------

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . . . fr.	426,711	122,915
<b>K. — Canal de Mons à Condé.</b>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, éclairage du pont-levis de Saint-Ghislain et des écluses pour la navigation de nuit . . . . .	34,400	»
<b>L. — Canal de Pommerœul à Antoing.</b>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, alimentation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit . . . . .	86,000	»
<b>M. — Lys.</b>		
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
1 <sup>o</sup> Entretien de la partie entièrement à charge de la Belgique . . . . .	21,500	»
2 <sup>o</sup> Réparation et entretien des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la France et la Belgique (part incombant à la Belgique) . . . . .	400	»
3 <sup>o</sup> Enlèvement d'atterrissements . . . . .	»	10,000
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
1 <sup>o</sup> Entretien ordinaire. . . . .	12,540	»
2 <sup>o</sup> Renouvellement du pont St-Georges, à Gand.	»	10,000
Les travaux de dévasement projetés sont néces- saires dans l'intérêt de la navigation et de l'écoule- ment des eaux.		
Le pont de St-Georges, à Gand, se trouve dans le plus mauvais état.		
<b>N. — Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord.</b>		
Travaux d'entretien ordinaire . . . . .	10,500	»
<b>O. — Canal de Gand à Ostende.</b>		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
1 <sup>o</sup> Entretien ordinaire. . . . .	7,000	»
A REPORTER. . . . . fr.	599,051	142,915

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . fr.	599,051 »	142,915 »
2° Renouveaulement du garde-corps et d'une partie de recouvrement des têtes des deux écluses établies au point de jonction du canal de dérivation de la Lys avec le canal de Gand à Ostende. . . . .	»	3,000 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
1° Entretien ordinaire. . . . . fr.	28,000 »	»
2° Reconstruction du pont des Moulins, dans la traverse de Bruges. . . . .	»	8,000 »
3° Réparations aux quais dans la traverse de la même ville (part de l'État) . . . . .	2,000 »	»
<p>Le garde-corps et la partie de recouvrement des têtes des deux écluses établies au point d'intersection du canal de dérivation de la Lys et du canal de Gand à Ostende, que l'on projette de renouveler, sont dans un état complet de vétusté.</p> <p>Il en est de même du pont des Moulins, à Bruges, dont la construction remonte à 1830.</p>		
P. — Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	8,000 »	»
Q. — Canal de Plasschiendaete, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	3,000 »	»
R. — Canal de Gand à Terneuzen.		
1° Entretien ordinaire. . . . .	9,000 »	»
2° Dévasements pour maintenir le canal à sa profondeur normale . . . . .	10,000 »	»
3° Restauration des bords et talus . . . . .	9,000 »	»
4° Reconstruction en maçonnerie du pavillon en bois servant de demeure au garde-talus de Cluysen.	»	2,000 »
<p>Tous les ans, lors des grandes crues d'hiver, qu'il faut écouler par le canal, ses bords sont corrodés et les terres provenant des corrosions sont entraînées au fond. De là, la nécessité de restaurer les berges et de dévaser le lit, opérations qui, vraisemblable-</p>		
A REPORTER. . . fr.	608,051 »	155,915 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . . . fr.	668,051	155,915
<p>ment, devront être continuées encore pendant quelques années, jusqu'à ce que les bords, par les renforcements que l'on y apporte successivement, soient en état de résister à la violence du courant des eaux. Cette fatigue du canal sera aussi diminuée de beaucoup, lorsqu'on pourra se servir du canal de dérivation de la Lys.</p> <p>Le pavillon en bois servant d'habitation au gardetalus de Cluysen se trouve dans le plus mauvais état. Pour faire cesser les grandes et incessantes réparations qui doivent y être exécutées, on projette de le reconstruire en maçonnerie.</p>		
<b>S. — Moervaert.</b>		
1° Entretien ordinaire . . . . .	2,800	»
2° Dévasements pour maintenir le canal à sa profondeur normale . . . . .	»	1,500
<p>L'enlèvement des atterrissements qui existent dans le canal est indispensable pour assurer la marche des bateaux et faciliter l'écoulement des eaux.</p>		
<b>T. — Dendre.</b>		
1° Entretien ordinaire et extraordinaire . . . . .	15,300	»
2° Dévasements entre Alost et Termonde . . . . .	»	2,000
<p>Les travaux de dévasement que l'on projette d'exécuter entre les villes d'Alost et de Termonde sont indispensables pour assurer la navigation et l'écoulement des eaux.</p>		
<b>U. — Rupel.</b>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire . . . . .	20,000	»
<b>V. — Senne.</b>		
1° Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État . . . . .	2,000	»
2° Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde . . . . .	250	»
A REPORTER. . . . . fr.	708,401	159,415

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . . . fr.	708,401 »	159,415 »
<b>W. — Dyle et Demer.</b>		
Entretien ordinaire { Province d'Anvers. fr. 11,500 » } et extraordinaire. { Province de Brabant. 17,000 » }	28,500 »	»
<b>X. — Petite-Nèthe canalisée.</b>		
Travaux d'entretien ordinaire . . . . .	11,000 »	»
<b>Y. — Grande-Nèthe.</b>		
Travaux d'entretien ordinaire . . . . .	3,000 »	»
<b>BASSIN DE L'YSER.</b>		
<b>Z. — Yser.</b>		
Travaux d'entretien ordinaire . . . . .	3,405 »	»
	<hr/>	
	754,306 »	159,415 »
	<hr/>	
TOTAL de la somme demandée pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et les dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . fr.	913,721 »	
	<hr/>	

## TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

Les crédits alloués au Budget de 1858, pour l'exécution des travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, atteignent ensemble le chiffre de . . . . . fr. 972,241 16

Ceux pétitionnés au Budget de 1859, pour l'exécution de travaux de même nature, ne s'élèvent qu'à un total de . . . . . 765,022 »

Le tableau développé du projet de Budget de l'exercice 1859 fait ressortir les différences par article, entre les allocations respectivement sollicitées pour cet exercice et accordées pour celui de 1858, du chef dont il s'agit. Elles se balancent par une diminution de . . . 207,219 16 pour l'exercice 1859.

Les sommes portées au projet de Budget de l'exercice 1859, pour travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, se répartissent comme suit :

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 11. — *Meuse.*

Somme demandée : 310,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'amélioration dans les provinces de Namur et de Liège. . . . . fr.	220,000	»
2° Travaux d'amélioration, au moyen de moellons de fort échantillon, au pied des berms existant le long de la rive gauche, dans la province de Limbourg. . . . .	50,000	»
3° Travaux d'amélioration à exécuter en commun avec les Pays-Bas . . . . .	40,000	»
TOTAL. . . . . fr.	310,000	»

Dans une note que reproduit, aux pages 31 à 34, le rapport de la section centrale de la Chambre des Représentants, qui avait été chargée de l'examen du projet de Budget du Département des Travaux publics de l'exercice 1857, le Gouvernement a fourni des renseignements développés au sujet des travaux qu'il reste à exécuter dans l'intérêt de l'amélioration du régime de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur.

La somme de 220,000 francs que l'on demande, est destinée à la continuation de ces travaux.

Depuis quelque temps, on a coulé, chaque année, des moellons de fort échantillon au pied des berms qui défendent la rive gauche de la Meuse, dans la province de Limbourg. L'emploi de ces moellons est d'un excellent effet, et il importe d'en garnir toutes les berms. On projette donc de poursuivre, en 1859, l'exécution de cet utile travail, qui pourra, vraisemblablement, être terminé en 1860.

Une somme de 40,000 francs, égale aux crédits alloués aux mêmes fins au Budget de 1858, est pétitionnée pour la continuation, à frais communs avec les Pays-Bas, des travaux d'amélioration du régime de la Meuse limbourgeoise. Non-seulement au point de vue de la navigation, mais encore à celui de nos irrigations en Campine, pour lesquelles on prend de l'eau à cette rivière, il importe de faire disparaître les difficultés que celle-ci présente en plusieurs points, afin d'assurer aux bateaux un plus fort tirant d'eau et une marche plus sûre.

ART. 12. — *Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maëstricht.*

Somme demandée : 9,000 francs.

Cette somme est destinée à la construction d'un pont sur l'écluse n° 3, dans la commune de Lanaye.

Il n'existe actuellement qu'un seul pont dans la traverse de cette commune : il est établi à environ 900 mètres en aval de l'écluse n° 3. Un autre pont est construit

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

dans la commune de Lixhe, à 1,000 mètres à l'amont de l'écluse, en regard du hameau de Nivelles.

Le premier de ces ponts établit la communication avec les communes de Wonck, Eben-Émael, etc.; tous deux sont utilisés pour l'exploitation des terrains situés sur la rive gauche du canal; mais ils occasionnent des détours et, partant, des pertes de temps considérables.

L'ancien chemin de Lanaye à Eben ayant été coupé par le canal, il ne peut plus être utilisé que par les piétons, qui doivent, pour cela, passer sur les ponts de service des portes de l'écluse n° 3, et ce passage est assez dangereux.

La construction d'un pont sur cette écluse, sollicitée instamment par l'administration communale de Lanaye, améliorera donc considérablement l'état de choses actuel. Elle abrègera les distances entre les villages de Lanaye et ceux de la rive gauche du canal; elle fera aussi disparaître l'inconvénient des détours et des pertes de temps qui en résultent, et procurera aux cultivateurs de Lanaye beaucoup plus de facilité pour l'exploitation de leurs terres.

Outre cet avantage notable pour l'agriculture, il en résultera un autre qui, non-seulement pourra devenir la source d'un grand bien-être pour les communes avoisinant l'écluse n° 3, mais sera aussi, sans nul doute, productif pour le trésor public, en augmentant la recette des droits de navigation.

Voici comment : dans les communes de Lixhe et de Lanaye, il n'existe aucun embarcadère convenable pour les marchandises. Il est vrai qu'il y a une gare immédiatement en amont de l'écluse n° 3; mais cette gare est privée de toute voie directe de communication par terre, si ce n'est par la contre-digue.

L'établissement d'un pont comblera cette lacune, et la gare pourra être transformée en bassin proprement dit, qui servira bientôt au chargement et au déchargement des marchandises, que l'on ne peut actuellement transporter que par voitures et à grands frais.

ART. 13. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 47,800 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Élargissement des batardeaux de la prise d'eau de Hocht, et prolongement des perrés d'aval des batardeaux d'amont . . . fr.	15,000	»
2° Achèvement du bassin de Smeermaes . . . . .	9,000	»
3° Établissement de gares pour le chargement et le déchargement des bateaux vis-à-vis de neuf communes riveraines; abaissement des dignes aux bassins de Solt et de Bocholt et enlèvement des angles saillants du second bassin de Neeroeteren et du bassin de Beek. .	11,600	»
4° Jeu de poutrelles pour le petit passage du pont de Boorsheim et construction de hangars destinés à abriter les poutrelles de Boorsheim et de Neeroeteren . . . . .	2,500	»
5° Construction d'une maison d'agent subalterne à Brée . . .	4,500	»
6° Construction de puits et de fours à cuire le pain à des maisons d'agents subalternes . . . . .	5,200	»
TOTAL. . . . fr.	47,800	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'élargissement des batardeaux de la prise d'eau de Hocht a pour but d'augmenter les moyens d'alimentation des canaux de la Campine, et de les mettre, autant que possible, en rapport avec les besoins actuels et futurs de la navigation et des irrigations. Le prolongement des perrés d'aval des batardeaux d'amont de la même prise d'eau en est le complément indispensable. Un crédit de 15,000 francs avait été alloué au Budget de 1857 pour ce double travail; mais il n'a pu en être fait usage, les négociations pendantes entre les Gouvernements belge et néerlandais, à raison des irrigations opérées en Campine, ayant empêché la mise en adjudication publique de l'entreprise des travaux pour lesquels ce crédit avait été voté. Comme il est à espérer que ces négociations recevront, dans un avenir prochain, une solution qui permettra d'entreprendre, enfin, les travaux que l'on a été forcé d'ajourner, on demande de nouveau au Budget de 1859 la somme de 15,000 francs nécessaire à l'exécution de ces travaux.

Un crédit de 5,000 francs a été alloué au Budget de 1857, pour l'établissement d'un bassin à Smeermaes. On n'a exécuté, dans le courant de ladite année, que les travaux supérieurs à la flottaison du canal. Ceux à effectuer en contre-bas de cette flottaison ont été remis à la prochaine baisse des eaux. Cette baisse des eaux aura lieu en 1859, et l'on demande, en conséquence, au Budget de cet exercice, la somme nécessaire à l'achèvement du bassin dont il s'agit.

Le canal de Maestricht à Bois-le-Duc ne possède que fort peu de gares ou bassins convenables pour le commerce, et à part ceux de Reckheim, Lanklaer, Geysteren et Brée, les bassins existants ne sont guère utilisés pour les chargements et les déchargements, à cause de leurs formes et de leur éloignement des communes riveraines ou des chemins qui y conduisent. Le commerce se développant d'année en année, il est nécessaire, non-seulement pour faciliter celui-ci, mais encore pour assurer la sûreté de la navigation, d'établir des gares ou petits bassins vis-à-vis des centres de population riverains, et il convient de profiter de la baisse des eaux de 1859 pour effectuer ces travaux.

C'est pour le même motif que l'on se propose d'opérer l'abaissement des digues aux bassins de Solt et de Bocholt, qui sont assez bien situés, mais peu commodément disposés pour le commerce. Des fonds ont, du reste, déjà été alloués pour ces derniers travaux au Budget de 1855; mais ces fonds ont été absorbés par d'autres travaux plus urgents.

L'enlèvement des angles saillants de deux bassins a pour but de rendre plus facile la navigation à vapeur. Ces bassins, de forme ronde, sont situés aux points de jonction d'alignements qui se rencontrent sous des angles peu ouverts, et comme le diamètre n'en est pas assez grand, les bateaux ne peuvent tourner en pleine marche. Il ne résultera, du reste, de l'exécution du travail projeté qu'une très-petite dépense.

Il n'existe qu'un jeu de poutrelles pour les ponts de Boorsheim et de Rothem. Mais, par suite de l'élargissement des petits passages de ces ponts, il est devenu nécessaire de remplacer le jeu de poutrelles existant. Les poutrelles actuelles seront, du reste, utilisées.

Les deux hangars dont on projette la construction sont destinés à abriter les poutrelles; ils remplaceront les hangars provisoires existant actuellement.

Par suite du système, admis depuis quelque temps, de doter d'une habitation chaque agent subalterne, on propose la construction d'une maison à Brée. C'est la dernière des quatre qui doivent être établies.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les puits et les fours à cuire le pain sont des compléments indispensables de toute maison d'agent subalterne, surtout lorsque, comme c'est le cas pour la plupart d'entre elles, ces habitations sont isolées. D'ailleurs, les nouvelles maisons en sont pourvues; il est donc juste d'en doter également les anciennes. La somme de 5,200 francs demandée à cet effet, se répartit de la manière suivante : 3,400 francs pour dix-neuf puits et 1,800 francs pour neuf fours.

## ART. 14. — Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.

Somme demandée : 40,820 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1<sup>re</sup> SECTION.

1 <sup>o</sup> Rechargement des digues avec du gravier et de la terre végétale . . . . .	fr.	10,000	»
2 <sup>o</sup> Revêtement à plat, en gazon de bruyère, des parties supérieures des talus intérieurs, aux endroits où il existait auparavant une banquette . . . . .		7,500	»
3 <sup>o</sup> Construction d'un pont sur les passages de la tête d'écluse, à Bocholt . . . . .		9,000	»

2<sup>me</sup> SECTION.

4 <sup>o</sup> Construction de fournils aux maisons des préposés . . . . .		1,320	»
5 <sup>o</sup> Rechargement des digues de halage avec du gravier et de la terre végétale . . . . .		4,000	»

3<sup>me</sup> SECTION.

6 <sup>o</sup> Rechargement en gravier ou en minéral de fer, des parties sablonneuses des digues . . . . .		4,000	»
7 <sup>o</sup> Construction de perrés et de fascinages, aux abords des écluses et des siphons . . . . .		3,000	»
8 <sup>o</sup> Achat d'une chaloupe pour le service de l'administration . . . . .		2,000	»

TOTAL. . . . .	fr.	40,820	»
----------------	-----	--------	---

Les chemins de halage de la 1<sup>re</sup> section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, à cause de la nature mobile du sable dont ils sont composés, ont dû être recouverts de gravier dans certaines parties et de terre de bruyère dans d'autres; la plupart des talus, au-dessus de flottaison, ont également dû être recouverts d'une couche de cette même terre végétale.

Comme l'élargissement de cette section de canal sera terminé en 1858, il conviendra d'opérer, de la même manière, le rechargement des nouveaux chemins de halage et des nouveaux talus entre la grande barrière de Lommel et la Pierre-Bleue. Une somme de 20,000 francs est nécessaire à l'exécution de ce travail. On a demandé la première moitié de ce crédit au Budget de 1858; on pétitionne la seconde moitié au Budget de 1859.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le long des parties élargies et approfondies du canal, il y a des talus intérieurs qui sont entièrement nouveaux aux endroits où il existait ci-devant une banquette. Le terrain étant formé d'un sable léger, il est important de revêtir ces talus, pour prévenir les éboulements. Le moyen que l'on considère comme le meilleur, est de les recouvrir à plat de gazon de bruyère, depuis le gazonnement à queue établi à hauteur de la flottaison jusqu'à la crête des talus, avec un petit retour sur le chemin de halage.

La construction d'un pont mobile sur les passages de la tête d'écluse, à Bochoit, est indispensable pour permettre aux bateaux de naviguer entre les bajoyers de la nouvelle passe dont le radier a été placé à 0<sup>m</sup>,36 en dessous de celui de l'ancienne, dans le but de favoriser l'irrigation. Ce pont mobile remplacera le pont fixe actuel.

On projette de construire des fournils aux maisons des proposés de la 2<sup>me</sup> section. Ainsi qu'on l'a exposé plus haut, à l'occasion d'un projet semblable se rapportant au canal de Maestricht à Bois-le-Duc, les fours à cuire le pain forment des dépendances indispensables des maisons d'agents subalterns, qui se trouvent, pour la plupart, isolées des centres de population.

La continuation du rechargement des digues de la même section, avec du gravier et de la terre végétale, est tout à la fois nécessaire pour la consolidation de ces digues et pour assurer la marche active et régulière du halage.

Le rechargement avec du minerai de fer des parties sablonneuses des digues de la 3<sup>me</sup> section et l'exécution accessoire de perrés et de fascinages aux abords des écluses et des siphons, sont projetés aux mêmes fins, et formeront la continuation des travaux de même nature pour l'exécution desquels des fonds sont alloués au Budget de 1858.

La chaloupe dont on projette de faire l'acquisition est indispensable pour assurer, sur la 3<sup>me</sup> section, le service de l'administration.

Art. 15. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 10,180 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 <sup>o</sup> Établissement de quinze bornes kilométriques en pierre de taille. . . . .	fr.	450	»
2 <sup>o</sup> Gravelage de l'une des digues et du pourtour des deux bassins.		7,750	»
3 <sup>o</sup> Renforcement des digues. . . . .		2,000	»
TOTAL. . . . .		fr.	10,180

Il convient de placer des bornes kilométriques le long de ce canal, ainsi que cela se fait pour les autres canaux.

Au Budget de 1858, a été allouée une somme de 8,270 francs pour le gravelage d'une partie de l'une des digues et du pourtour des deux bassins. La somme de 7,750 francs que l'on demande au Budget de 1859, est destinée à parfaire ce travail. La somme de 2,000 francs est destinée à parer aux éventualités, en cas de rupture de digues ou de filtrations.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 26,600 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Établissement de 40 bornes en pierre de taille . . . . . fr.	1,200	»
2° Gravelage d'une partie des digues . . . . .	13,500	»
3° Pavage du pourtour du bassin de Baelen. . . . .	5,400	»
4° Établissement d'un bassin à Genebosch . . . . .	3,000	»
5° Renforcement de parties faibles de digues . . . . .	3,500	»
TOTAL. . . . . fr.	26,600	»

Il convient de placer des bornes kilométriques le long de ce canal, ainsi que cela se fait pour les autres canaux.

Il est indispensable d'établir un gravelage sur les parties sablonneuses des digues, afin de faciliter le halage et le parcours le long des bassins, et pour aider les voitures à gravir les rampes des ponts. La somme de 13,500 francs que l'on demande est destinée à l'exécution d'une première partie de ce travail.

Le pavage du pourtour du bassin de Baelen est nécessaire pour faciliter au commerce l'usage de ce bassin.

On projette de creuser un bassin à Genebosch dans le but de faire droit à des réclamations fondées.

La somme de 3,500 francs est destinée à parer aux éventualités, en cas de rupture de digues ou de filtrations.

ART. 17. — *Canal d'embranchement vers Turnhout.*

Somme demandée : 4,230 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Amélioration du pont n° 4 et acquisition de poutrelles pour ce pont . . . . . fr.	1,291	»
2° Construction de deux fournils, dalles en pierre, buses en terre cuite, etc, etc. . . . .	427	»
3° Fonte de fer pour poteaux d'amarrage et pour lester les ponts.	400	»
4° Continuation du rechargement des digues avec du gravier et de la terre végétale . . . . .	2,112	»
TOTAL. . . . . fr.	4,230	»

Les travaux à exécuter et les objets à acquérir au moyen des sommes reprises sous les n° 1, 2 et 3, sont indispensables.

Il importe de poursuivre le rechargement des digues avec du gravier et de la terre végétale, dans l'intérêt de la navigation et pour consolider les digues.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.****ART. 18. — Sambre canalisée.**

Somme demandée : 28,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 <sup>o</sup> Établissement de perrés, empièrrement des chemins de halage et autres travaux d'amélioration dans la province de Hainaut. . . fr.	25,000	»
2 <sup>o</sup> Travaux secondaires d'amélioration dans la province de Namur . . . . .	3,000	»
<b>TOTAL. . . . . fr.</b>	<b>28,000</b>	<b>»</b>

Il s'exécute approximativement, en moyenne, chaque année, à la Sambre canalisée, dans la province de Hainaut, pour 25,000 francs de travaux secondaires d'amélioration, dont 17,000 francs en perrés et le restant en empièrrement des chemins de halage ou autres ouvrages.

Quant à la partie de cette rivière située dans la province de Namur, on y exécute approximativement, chaque année, en moyenne, des travaux de même nature pour une somme de 3,000 francs.

**ART. 19. — Canal de Charleroy à Bruxelles.**

Somme demandée : 21,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 <sup>o</sup> Établissement d'un perré dans la courbe en amont de la 31 <sup>me</sup> écluse. . . . . fr.	2,500	»
2 <sup>o</sup> Construction de puits aux maisons éclusières dans la province de Hainaut . . . . .	2,000	»
3 <sup>o</sup> Garde-corps pour le pont de la Fléchère et pour la tête aval du tunnel . . . . .	700	»
4 <sup>o</sup> Travaux d'amélioration dans la province de Brabant . . . . .	16,300	»
<b>TOTAL. . . . . fr.</b>	<b>21,500</b>	<b>»</b>

L'établissement d'un perré dans la courbe en amont de la 31<sup>me</sup> écluse est destiné à prévenir la corrosion de la berge du canal sur ce point.

Il est indispensable de construire des puits aux maisons éclusières de la province de Hainaut, qui en sont dépourvues.

L'établissement de garde-corps au pont de la Fléchère et sur la tête aval du tunnel est projeté dans l'intérêt de la sécurité publique.

La somme de 16,300 francs est destinée à l'exécution de divers travaux d'amélioration dans la province de Brabant.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 20. — *Canal de Gand à Ostende.*

Somme demandée : 9,000 francs.

Cette somme est destinée à la continuation des travaux entrepris depuis plusieurs années, et ayant pour objet le renforcement et l'exhaussement des digues et le revêtement en briques des talus entre Bruges et Ostende.

ART. 21. — *Canal de Plasschendaele par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France.*

Somme demandée : 15,690 francs.

Cette somme est nécessaire pour l'exécution de revêtements en briques, dévasements et établissement de diguettes de garantie entre Furnes et la frontière française.

ART. 22. — *Dendre.*

Somme demandée : 150,000 francs.

Une somme de 150,000 francs est allouée au Budget de 1858, à titre de premier crédit, pour l'ouverture d'un canal de ceinture destiné à relier à la Dendre la station du chemin de fer à Ath. On estime que l'exécution de ce travail donnera lieu à une dépense totale de 500,000 francs. Un crédit complémentaire de 150,000 francs doit donc être demandé au Budget de 1859 pour parfaire l'allocation destinée à couvrir cette dépense.

ART. 23. — *Rupel.*

Somme demandée : 49,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 <sup>o</sup> Construction de huit épis sur la rive droite de la rivière, sous les communes de Schelle et de Niel, en face de la nouvelle digue capitale du polder de Ruypenbroek . . . . .	fr.	50,000	»
2 <sup>o</sup> Construction d'un embarcadère à Boom (part de l'État) . . . . .		19,000	»
TOTAL. . . . .	fr.	49,000	»

Les épis dont on projette la construction, et qui forment la continuation du système des travaux d'amélioration du Rupel, sont une dépendance du déplacement de la digue capitale du polder de Ruypenbroek. Leur établissement aura pour résultat d'imprimer une nouvelle direction au courant et de reporter le chenal vers le milieu de la rivière.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

L'accès de l'embarcadère existant devant la commune de Boom est devenu, sinon impossible, du moins extrêmement difficile.

Cet état de choses, qui est évidemment très-fâcheux et préjudiciable à beaucoup d'intérêts, doit spécialement être attribué aux travaux d'amélioration du régime du Rupel.

Cependant le Gouvernement, en exécutant ces travaux, n'ayant fait qu'accomplir les devoirs que sa mission gouvernementale lui impose, ne peut pas, en strict droit, être tenu de construire un nouvel embarcadère.

Mais il semble équitable de le faire contribuer aux frais d'établissement de cet ouvrage.

La dépense totale qui doit en résulter est estimée à la somme de 25,000 francs.

La commune de Boom s'est engagée à y intervenir pour une somme de 6,000 francs, et déjà le conseil communal a voté un emprunt pour couvrir cette quote-part.

On propose de faire supporter par l'État le restant de la dépense, et l'on demande donc la somme que l'on suppose nécessaire à cet effet.

Le nouvel embarcadère sera construit par les soins du Gouvernement.

Quant à l'entretien, ce sera à la commune qu'il incombera d'y pourvoir, de même qu'elle est actuellement tenue d'entretenir l'embarcadère existant.

**ART. 24. — Senne.**

Somme demandée : 6,000 francs.

Ainsi que le Gouvernement a eu l'honneur de l'exposer à différentes reprises aux Chambres législatives, la consolidation des berges de la dérivation de la Senne, à Vilvorde, donnera lieu à une dépense totale de 50,000 francs. Quatre crédits, de 6,000 francs chacun, portés respectivement aux Budgets de 1855, 1856, 1857 et 1858, ont déjà été affectés à l'exécution de ce travail, de sorte que, pour en permettre l'achèvement, il ne reste qu'à allouer un dernier crédit de 6,000 francs; ce crédit est demandé au Budget de 1859.

**ART. 25. — Petite-Nèthe canalisée.**

Somme demandée : 9,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 <sup>o</sup> Acquisition et amélioration de la maison éclusière n° 2, appartenant à l'éclusier Van Herck . . . . .	fr.	4,500 »
2 <sup>o</sup> Construction d'une maison éclusière à l'écluse du Moll, à Lierre . . . . .		4,500 »
	<b>TOTAL.</b>	<b>fr. 9,000 »</b>

La maison occupée par l'éclusier Van Herck a été construite par cet employé sur le terrain de l'État, lors de l'ouverture du canal. Elle est la seule maison éclusière

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

qui n'appartienne pas au Gouvernement. En en faisant l'acquisition, l'État ne sera plus tenu de payer au sieur Van Herck une indemnité de logement s'élevant à 150 francs par an, ce qui représente l'intérêt à 4 p. % d'une somme de 3,750 francs.

L'agent préposé à la manœuvre de l'écluse du Moll, à Lierre, ne trouve guère à se loger à moins de quelques centaines de mètres de son écluse, ce qui est difficile pour le service le plus important du canal. En construisant la maison éclusière pour l'établissement de laquelle une somme de 4,500 francs est demandée, on fera disparaître un inconvénient réellement fâcheux, et on libérera, d'ailleurs, l'État de l'indemnité annuelle de logement du préposé, qui s'élève à 150 francs.

## ART. 26. — Grande-Nèthe.

Somme demandée : 10,000 francs.

Une partie de cette somme est destinée à continuer les travaux de curage exécutés depuis 1856 aux endroits les plus exposés aux débordements d'été, et aussi à faire disparaître les atterrissements nuisibles à l'écoulement des eaux et à la navigation. L'autre partie sera employée à l'exécution d'endigements partiels, submersibles en hiver.

## BASSIN DE L'YSER.

## ART. 27. — Yser.

Somme demandée : 13,202 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 <sup>o</sup> Établissement de revêtements en briques, exhaussement des digues et travaux de gazonnement . . . . . fr.	11,060 »
2 <sup>o</sup> Travaux extraordinaires aux parties exhausées de la digue du Furnes-Ambacht (part de l'État) . . . . .	475 »
3 <sup>o</sup> Continuation des travaux d'exhaussement et de renforcement d'une partie de la digue du Furnes-Ambacht (part de l'État) . . . . .	1,667 »
TOTAL . . . . fr.	<u>13,202 »</u>

Les travaux dont l'énumération précède, et qui seront exécutés sur certains points aux frais exclusifs de l'État et sur certains autres points pour  $\frac{1}{3}$  aux frais de l'État et pour  $\frac{2}{3}$  aux frais de la wateringue du Furnes-Ambacht, formeront la continuation de ceux que l'on a entrepris, d'une part, en vue de porter les digues bordant l'Yser à une hauteur qui empêche le retour de débordements anomaux, et, d'autre part, dans le but de mettre ces ouvrages de défense en état de résister à l'action des eaux.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.****ART. 28. — Canal d'Ypres à l'Yser.**

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à être allouée à la province de la Flandre occidentale, à titre de deuxième subsidé, pour l'approfondissement du bief inférieur du canal d'Ypres à l'Yser.

Ainsi que l'expose la note préliminaire présentée à l'appui du projet de Budget du Département des Travaux publics de l'exercice 1858 (page 31), l'exécution de ce travail donnera lieu à une dépense estimée à 66,000 francs, dans laquelle l'État interviendra pour une somme de 50,000 francs, au moyen de six subsidés de 5,000 francs chacun, répartis sur six exercices.

Le crédit nécessaire à la liquidation du premier subsidé est alloué au Budget de l'exercice 1858.

**ART. 29. — Plantations.**

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme est destinée à l'établissement de plantations nouvelles le long des rivières et canaux.

Elle est égale à celle affectée chaque année au service des plantations des voies navigables, sauf en ce qui concerne le crédit alloué pour ce service au Budget de 1858, qui a dû exceptionnellement être porté à 35,000 francs.

**ART. 30. — Frais d'études.**

Somme demandée : 7,000 francs.

Ce crédit, qui est égal à celui alloué, chaque année, pour le même objet, aux Budgets antérieurs, est destiné à faire face aux frais d'études pour le service des travaux hydrauliques et des chemins de fer en construction, ainsi qu'à l'acquisition de brochures, cartes, etc., pour le même service.

**ART. 31. — Bacs et bateaux de passage.**

Somme demandée : 27,000 francs.

Cette somme, qui est destinée à l'entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances, est égale au crédit alloué, chaque année, pour le même objet, aux Budgets des exercices précédents.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

1<sup>re</sup> SECTION. — PORTS ET CÔTES.

ART. 32. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 349,570 francs.

La somme de 349,570 francs, demandée pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux, est supérieure de 134,730 francs au crédit alloué, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1858.

La répartition de cette somme de 349,570 francs figure ci-après.

De même que pour les canaux et rivières et conformément aux précédents, on se dispense de justifier la demande des sommes destinées aux travaux d'entretien proprement dits, ces sommes étant, en général, ou les mêmes que celles allouées aux Budgets antérieurs, ou l'import de marchés conclus, et l'on se borne à présenter cette justification pour les sommes qui doivent être affectées à des travaux d'entretien extraordinaire, tels que renouvellements et reconstructions.

A. — *Port d'Ostende.*

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
1° Entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant-port . . . . . fr.	38,600	»
2° Entretien ordinaire et extraordinaire de l'arrière-port . . . . .	9,400	»
3° Entretien ordinaire et extraordinaire de l'écluse des bassins de commerce . . . . .	750	»
4° Réparation éventuelle des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port, par suite d'ouragans . . . . .	»	4,000
5° Reconstruction, avec des matériaux neufs, de parties du perré de la grande digue de mer devant Ostende et des épis établis au-devant de cette digue pour la défense de la plage . . . . .	»	50,000
6° Reconstruction, en maçonnerie, sur 50 mètres de longueur, d'une partie du quai en charpente des bateaux à vapeur, en continuation de la partie en maçonnerie construite en 1833, en face de la salle d'attente . . . . .	»	70,000
L'entretien ordinaire des parties vieilles du perré de la grande digue de mer d'Ostende est insuffisant pour les maintenir en état de résister aux vagues; leur reconstruction devient donc éminemment nécessaire. Lorsque les fonds alloués au Budget de 1858 auront reçu leur emploi, il ne restera plus qu'en-		
A REPORTER. . . fr.	48,750	124,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Charges ordinaires et permanentes. Charges extraordinaires et temporaires.

Report. fr. 48,750 124,000

viron 40 mètres de longueur de vieux perré à reconstruire entre l'extrémité ouest de la digue et le point vers l'est où, en cas de réalisation du projet d'agrandissement de la ville, doit prendre origine la nouvelle partie de digue à construire à cette fin. La somme de 50,000 francs demandée au Budget de 1859, est destinée à la reconstruction de ces 40 mètres de perré, ainsi que de parties d'épis en moellons établis en avant de la digue.

La partie du quai des bateaux à vapeur que l'on projette de renouveler a été construite en 1859. Elle devient très-mauvaise et exige une reconstruction complète. Plusieurs pieux de première file sont déjà cassés. Il convient de faire cette reconstruction en maçonnerie.

B. — Port de Nieuport.

1° Travaux d'entretien ordinaire. fr. 25,120

2° Renouvellement d'une partie d'environ 105 mètres de longueur d'estacade d'est. 40,000

La partie d'estacade à renouveler se trouve dans un tel état de vétusté, que les travaux d'entretien ordinaire ne peuvent plus la maintenir en état de résister aux vagues. La reconstruction en 1859 sera de toute urgence.

C. — Côte de Blankenberghe.

Travaux d'entretien } 1re section, de Wenduyné à Blankenberghe . fr. 42,700 } 2e section, de Blankenberghe à Heyst . . 70,000 }

112,700

D. — Phares et fanaux.

Entretien des phares et fanaux de la côte de Flandre . . . . .

1,000

185,570 164,000

Total de la somme demandée pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux . . . . . fr.

349,570

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

*Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Les crédits alloués au Budget de 1858, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, atteignent ensemble le chiffre de . . . . . fr. 289,700 »

Ceux demandés au Budget de 1859, pour l'exécution de travaux de même nature, ne s'élèvent qu'à un total de . . . . . fr. 78,500 »

Le tableau développé du projet de Budget de l'exercice 1859 fait ressortir les différences, par article, entre les allocations respectivement sollicitées pour cet exercice et accordées pour celui de 1858, du chef dont il s'agit. Elles se balancent par une diminution de fr. 211,400 » pour l'exercice 1859.

Les sommes portées au projet de Budget de l'exercice 1859, pour travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, se répartissent de la manière indiquée ci-après :

ART. 33. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée : 50,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1<sup>o</sup> Travaux de renforcement et de consolidation de la digue d'Albertus, à l'ouest d'Ostende, et de la dune, de part et d'autre de cette digue . . . . . fr. 30,000 »

2<sup>o</sup> Construction de revêtements en briques, terre glaise et gazonnement le long des talus du canal d'évacuation du Camerlinckx, dans l'arrière-port; redressement et amélioration du lit de ce canal entre le Contredam et l'écluse Bleue. . . . . fr. 20,000 »

TOTAL. . . . . fr. 50,000 »

La digue d'Albertus, à l'ouest d'Ostende, a beaucoup souffert par les tempêtes et les coups de vent du nord. La somme de 30,000 francs est destinée à consolider la partie faible du perré de la digue et à défendre l'estran au moyen d'un épis ou d'autres ouvrages analogues.

Une somme de 8,500 francs est allouée au Budget de 1858 pour donner un commencement d'exécution à la consolidation des parties attaquées des rives du canal d'évacuation du Camerlinckx, qui débouche dans l'arrière-port d'Ostende. Il importe de continuer ce travail, et une somme de 20,000 francs est donc pétitionnée à cet effet, au Budget de 1859. On demandera au Budget de 1860 les fonds nécessaires à l'achèvement complet des améliorations que réclame le canal dont il s'agit.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 34. — *Port de Nieuport.*

Somme demandée : 8,000 francs.

Il est nécessaire de remettre sous profil quelques parties affaïssées du canal d'évacuation de Vladsloo et Camerlinckx-Ambacht, près de Nieuport, et d'exécuter, pour consolider les berges de ce canal, des travaux de revêtement en briques, etc. La somme de 8,000 francs que l'on pétitionne est demandée à cet effet.

ART. 35. — *Côte de Blankenberghe.*

Somme demandée : 20,000 francs.

Cette somme sera affectée au prolongement en mer de deux jetées de la 2<sup>me</sup> section, et ce dans le but d'augmenter l'estran et de renforcer les dunes dans les endroits très-faibles. C'est la continuation d'un travail commencé depuis plusieurs années.

ART. 36. — *Phares et fanaux.*

Somme demandée : 300 francs.

Cette somme est pétitionnée pour l'exécution de quelques ouvrages d'amélioration :

3<sup>me</sup> SECTION. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Les crédits demandés aux articles 43, 44 et 45 sont les mêmes que ceux qui figurent au Budget de l'exercice 1858.

## CHAPITRE III. — MINES.

Les crédits demandés aux articles 46 à 56 inclusivement sont les mêmes que ceux qui figurent au Budget de l'exercice 1858.

CHAPITRE IV. — CHEMINS DE FER. — POSTES. —  
TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE.

Les prévisions de dépenses pour assurer, pendant l'exercice 1859, la marche des services des chemins de fer, postes, télégraphes et régie, s'élèvent à la somme totale de 17,231,129 francs, qui se répartit comme suit :

I. *Chemin de fer :*

Voies et travaux . . . . .	fr. 3,889,843	»	} 14,583,979 »
Traction et matériel. . . . .	7,144,400	»	
Transports . . . . .	3,212,086	»	
Services en général . . . . .	337,650	»	

A REPORTER. . . . . fr. 14,583,979 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT.	fr.	14,583,979	»
II. Postes, relais et messageries			2,541,050	»
III. Télégraphes			264,000	»
IV. Régie			42,100	»
	TOTAL.	fr.	17,231,129	»
Les crédits alloués au Budget de l'exercice 1858, pour les mêmes services, s'élèvent à		fr.	17,238,357	»
soit une diminution, pour 1859, de		fr.	7,228	»

Les diminutions et augmentations de dépenses, par service, se présentent comme suit :

	CRÉDITS POUR L'EXERCICE		DIFFÉRENCES.	
	1858.	1859.	Plus.	Moins.
<i>Chemin de fer :</i>				
Voies et travaux	4,159,845	5,880,843		
Traction et matériel	7,126,210	7,144,400	159,850	517,500
Transports	5,182,086	5,212,086		
Services en général	515,510	537,050		
<i>Postes</i>	2,215,808	2,541,050	125,242	
<i>Télégraphes</i>	219,000	264,000	45,000	
<i>Régie.</i>	42,100	42,100		
	17,238,357	17,251,129	510,072	517,500
				510,072
				7,228
			DIFFÉRENCE égale en moins.	fr.

Il est à observer que les crédits pour les services du chemin de fer proprement dit sont réduits, par rapport aux allocations de 1858, d'une somme totale de 177,470 francs, et comparativement à l'exercice 1857, de (17,475,832—17,231,129) 244,702 francs.

Les notes ci-après expliquent les augmentations de crédits sollicitées à certains articles du Budget, notamment pour les services des postes et des télégraphes.

1<sup>re</sup> SECTION. — VOIES ET TRAVAUX.

Il est demandé pour ce service les mêmes crédits qu'au Budget de l'exercice 1858, sauf une réduction de 250,000 francs à l'article *billes, rails et accessoires; matériel fixe tenant à la voie.*

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Depuis plusieurs années, le Budget comprend, pour cet objet de dépense, une charge extraordinaire de 500,000 francs que j'ai cru pouvoir réduire de moitié pour 1859, eu égard à l'amélioration sensible apportée aux voies.

Lorsque les renouvellements prévus au Budget de l'exercice 1858 seront opérés, il ne restera plus dans les voies principales qu'environ 32,000 rails faibles. Sur ce nombre 16,000 pourront être remplacés dans le courant de 1859 au moyen des crédits sollicités. Il ne restera donc plus, au 31 décembre 1859, qu'environ 16,000 rails de 34 kilogrammes à substituer, dans les voies principales, à des rails faibles.

Voici, au surplus, la situation des voies à la fin de l'année 1857.

Le développement des voies principales et des doubles voies est de 1,369,000 mètres courants; celui des voies d'évitement et de garage dans les stations est de 200,500 mètres courants.

Les voies comprennent les différentes espèces de rails ci-après, savoir :

- 686,000 mètres courants de rails à double bourrelet, de 34 kilogrammes par mètre, reliés par des éclisses;
- 1,775,900 mètres courants de rails à double bourrelet, de 34 kilogrammes par mètre, non éclissés;
- 501,600 mètres courants de rails parallèles à trait de Jupiter et de rails parallèles ordinaires (faible poids);
- 172,100 mètres courants de rails ondulés (faible poids).

La totalité des rails placés dans les voies en général s'élève donc à 5,133,600 mètres courants.

Sur les 675,700 mètres courants de rails faibles, il en reste encore 381,400 mètres courants dans les voies principales; mais, au moyen des ressources des Budgets de 1858 et 1859, cette dernière quantité pourra être réduite à environ 96,000 mètres, soit 16,000 rails, qui seront remplacés en 1860.

2<sup>me</sup> SECTION. — TRACTION ET MATÉRIEL.ART. 55. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Il est demandé pour cet objet de dépense. . . . .	fr.	192,000	»
Le crédit alloué, pour 1858, s'élève à . . . . .		178,810	»
		13,190	»
	fr.	13,190	»

Cette augmentation se justifie par les motifs suivants :

1° *Création d'un service spécial pour l'éclairage et le chauffage.* La nécessité a été reconnue de réunir cette partie du service sous l'autorité et la surveillance d'un fonctionnaire qui est chargé : de l'entretien et du renouvellement des appareils d'éclairage et de chauffage; de veiller à la consommation économique du gaz, de l'huile, du charbon, etc.; des améliorations à introduire, etc.;

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° *Décomptes de l'emploi du matériel.* Par suite de l'augmentation de travail, il a fallu désigner, pour certaines stations auxquelles aboutissent les nombreuses lignes concédées, des agents préposés exclusivement à la tenue des écritures auxquelles donnent lieu les décomptes pour l'usage réciproque des waggons. On sait qu'il doit être tenu attachement, pour chacun de nos waggons, du nombre d'heures qu'ils séjournent sur une ligne concédée ou, s'il s'agit des waggons d'une compagnie, du nombre d'heures qu'ils séjournent sur notre réseau.

ART. 56. — *Salaires des agents payés à la journée.*

Crédit demandé pour 1859 . . . . .	fr. 1,900,000	»
Somme allouée pour 1858 . . . . .	1,827,700	»
	<hr/>	
Différence en plus. . . . .	fr. 72,300	»
	<hr/>	

Par rapport au crédit alloué pour l'exercice 1857, la somme demandée pour 1859 présente une diminution de 27,700 francs.

L'augmentation de 72,300 francs est destinée à couvrir la dépense nouvelle qui doit résulter de la mise en activité de l'atelier de rebandage des roues.

ART. 58. — *Combustible.*

Il est demandé pour cet objet de consommation un crédit inférieur de 67,300 fr. à celui alloué au Budget de 1858.

3<sup>me</sup> SECTION. — TRANSPORTS.ART. 64. — *Camionnage.*

Le crédit demandé pour 1859 est de . . . . .	fr. 580,000	»
Celui alloué au Budget de 1858 est de. . . . .	550,000	»
	<hr/>	
Différence en plus. . . . .	fr. 30,000	»
	<hr/>	

Les dépenses pour camionnage ne sont pas limitatives; elles dépendent du nombre de colis à prendre et à remettre à domicile.

L'augmentation demandée est basée sur la progression que ce service a présentée pendant les deux derniers exercices.

Il est à observer que cette dépense est toujours couverte par une recette équivalente.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

4<sup>me</sup> SECTION. — TÉLÉGRAPHES.

Les crédits demandés pour ce service sont les suivants :

ART. 66. — <i>Traitements</i> . . . . .	fr.	189,000	»
ART. 67. — <i>Salaires</i> . . . . .		40,000	»
ART. 68. — <i>Entretien</i> . . . . .		55,000	»
		<hr/>	
ENSEMBLE: . . . . .	fr	264,000	»
		<hr/>	
Il a été alloué au Budget de l'exercice 1858 . . . . .		219,000	»
		<hr/>	
Différence en plus. . . . .	fr.	45,000	»
		<hr/>	

Cette augmentation porte sur trois chefs de dépense, savoir :

Traitements . . . . .	fr.	35,000	»
Salaires . . . . .		5,000	»
Entretien . . . . .		5,000	»
		<hr/>	
Différence égale. . . . .	fr.	45,000	»
		<hr/>	

Ces augmentations de crédits se justifient par l'accroissement du nombre des correspondances; par l'établissement de lignes et de bureaux nouveaux le long de chemins de fer concédés; enfin, par la nécessité de relever successivement le traitement des agents de ce service jusqu'au moment où il atteindra un taux suffisamment rémunérateur à raison de l'importance de leurs fonctions et des connaissances spéciales qu'elles exigent.

Il est à observer que la perspective d'une année de surnumérariat sans traitement écarte les candidats capables. De là, obligation pour l'administration d'allouer un traitement provisoire, dès l'admission, à ceux qui, aux examens, ont donné des preuves d'une aptitude exceptionnelle. Il en résulte que toute augmentation de personnel entraîne une dépense immédiate.

Quant aux salaires et aux frais d'entretien des lignes, les sommes demandées en plus sont justifiées par l'accroissement du nombre des dépêches à remettre à domicile; par l'extension des lignes et des appareils dont l'entretien devient plus dispendieux à mesure que l'on s'éloigne de l'époque du premier établissement.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Voici le résumé des principaux résultats de l'exploitation du télégraphe pendant les années 1855, 1856 et 1857 :

	EXERCICES			DIFFÉRENCE EN PLUS EN 1857, par rapport à	
	1855.	1856.	1857.	1855.	1856.
<i>Nombre de dépêches privées :</i>					
Communications à l'intérieur . . . . .	17,279	32,862	41,454	8,572	24,155
Id. internationales . . . . .	34,725	45,375	48,367	2,992	13,642
Id. en transit . . . . .	9,429	21,056	29,249	8,215	19,820
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>61,433</b>	<b>99,275</b>	<b>119,050</b>	<b>19,777</b>	<b>57,617</b>
<i>Nombre de dépêches de service . . . . .</i>	<i>46,149</i>	<i>45,606</i>	<i>59,371</i>	<i>15,905</i>	<i>13,422</i>
Nombre de dépêches reçues et transmises pendant la nuit au bureau de Bruxelles.	1,050	15,880	13,793	"	12,743
<i>Récette (part belge) : (1)</i>					
Service intérieur . . . . . fr.	52,211 50	71,286 60	81,647 "	10,300 40	20,435 50
Id. international . . . . .	147,210 50	106,555 05	175,434 91	6,878 06	26,224 41
Id. en transit . . . . .	58,437 75	100,769 77	146,255 88	45,486 11	87,818 15
<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>	<b>257,859 75</b>	<b>358,612 52</b>	<b>401,557 70</b>	<b>62,725 47</b>	<b>143,478 04</b>
Produit moyen d'une dépêche . . . . . fr.	4,21	5,41	5,38	"	"
Nombre de bureaux télégraphiques belges.	50	50	62	12	12
Id. Id. étrangers en relation.	1,050	1,420	1,609	270	649
Nombre d'appareils fonctionnant sur les lignes belges . . . . .	97	115	138	25	41
<p>Sous le rapport de la nature des correspondances, les dépêches sont classées dans la proportion suivante :</p>					
Communications du Gouvernement . . . . .	2 1/2 p. %	2 p. %	5 p. %		
Nouvelles de bourse . . . . .	26 p. %	35 p. %	56 p. %		
Transmissions commerciales . . . . .	42 p. %	40 p. %	39 p. %		
Affaires privées . . . . .	21 1/2 p. %	15 p. %	16 p. %		
Correspondances des journaux . . . . .	8 p. %	8 p. %	6 p. %		
	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>		

(1) Ces chiffres de recette ne sont qu'approximatifs. Ils sont sujets à rectification par suite d'un décompte avec les offices étrangers.

## NOTE PRÉLIMINAIRE:

3<sup>me</sup> SECTION. — SERVICES EN GÉNÉRAL. (Dépenses communes aux services des chemins de fer, des postes et des télégraphes.)

## ART. 70. — Salaires des agents payés à la journée.

Crédit demandé pour 1859 . . . . .	fr.	48,800	»
Somme allouée pour 1858 . . . . .		44,460	»
Différence en plus. . . . .	fr.	4,540	»

Cette somme en plus est destinée à l'atelier de fabrication des timbres-poste.

## ART. 71. — Matériel et fournitures de bureau.

La somme demandée pour l'exercice 1859 s'élève à . . . . .	fr.	220,000	»
Il a été alloué au Budget de l'exercice 1858 . . . . .		200,000	»
Différence en plus. . . . .	fr.	20,000	»

Ces 20,000 francs sont destinés à faire face aux dépenses d'imprimés, de fournitures de bureau et de frais de loyer à résulter de l'installation de nouveaux bureaux télégraphiques, notamment dans le Luxembourg.

7<sup>me</sup> SECTION. — POSTES.

## ART. 75. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.

Le crédit sollicité est de . . . . .	fr.	688,000	»
Celui alloué pour 1858 . . . . .		658,358	»
Augmentation. . . . .		29,642	»

L'accroissement persistant du nombre de lettres, journaux, imprimés, etc., dont le transport et la distribution sont confiés à la poste, nécessite l'introduction des améliorations suivantes :

1 <sup>o</sup> Création de 16 bureaux de distribution . . . . .	fr.	9,600	»
2 <sup>o</sup> Amélioration de traitement à allouer aux percepteurs et employés . . . . .		8,000	»
3 <sup>o</sup> Nomination de 10 surnuméraires au grade de commis adjoint. . . . .		9,000	»
4 <sup>o</sup> Pour ériger des distributions en perceptions. . . . .		3,042	»

Somme égale à la différence en plus. . . . .	fr.	29,642	»
--	-----	--------	---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 76. — *Traitements et indemnités des facteurs.*

Il est demandé pour 1859 . . . . .	fr. 1,025,250	»
Il a été alloué pour 1858. . . . .	985,250	»
	<hr/>	
Différence en plus. . . . .	fr. 40,000	»
	<hr/>	

Cette majoration de crédit est la conséquence de la déclaration faite à la Législature dans les développements à l'appui du Budget de l'exercice 1858, et qui était conçue dans ce sens :

« L'augmentation est exclusivement destinée à renforcer le personnel des facteurs dans le but d'améliorer le service rural et la distribution des correspondances dans les grandes villes.

» Les améliorations projetées dans le service de distribution des lettres, journaux, etc., exigeront — pour parer aux besoins les plus urgents — l'admission de 130 facteurs nouveaux, ce qui donnerait lieu à une dépense de 80,000 francs, à répartir sur deux exercices. »

En effet, le nombre actuel des facteurs locaux (350) n'est pas suffisant pour assurer d'une manière convenable le service de la distribution et le travail de peine dans certains bureaux de perception. Il est donc nécessaire de pourvoir aux besoins croissants du service.

Quant au service rural, il a pris depuis quelques années un développement extraordinaire, qui est dû non-seulement à l'accroissement du nombre des lettres, mais encore et surtout à la grande quantité de journaux à bon marché répandus dans les campagnes, circonstances qui obligent les facteurs ruraux à visiter journellement des hameaux et des maisons isolées où ils n'avaient pas à se rendre précédemment deux fois par mois.

La tâche de ces facteurs s'est ainsi accrue graduellement, et, pour plusieurs d'entre eux, dans des proportions excessives. Un grand nombre de ces agents ont à effectuer aujourd'hui au delà de huit heures de marche par jour. — La tournée de quelques-uns exige même de dix à onze heures. C'est pour ramener ces tournées à un trajet normal de six à sept heures, qu'il est indispensable d'étendre les cadres du personnel. — Cette mesure, commandée par des considérations d'humanité, est en même temps conforme aux intérêts bien entendus du service, et l'augmentation de dépense qui doit en résulter ne sera, du reste, pas sans compensation dans l'avenir. — Il est évident, en effet, qu'en assignant aux facteurs ruraux une tâche mieux proportionnée aux forces humaines, on empêchera que ces agents n'augmentent prématurément les charges de la caisse des pensions, et on évitera des dépenses importantes pour frais de remplacement de facteurs éloignés du service par suite de maladie causées par l'excès de fatigue.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que, si la somme pétitionnée est suffisante pour faire face aux besoins ordinaires prévus pour l'exercice 1859, en tenant compte de la progression normale que l'on constate annuellement dans le mouvement des correspondances, elle ne saurait plus l'être du moment où l'on voudrait donner une extension nouvelle au service rural, telle, par exemple, que l'établisse-

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ment d'une deuxième distribution par jour dans certaines communes rurales, ainsi que cela est déjà demandé par plusieurs localités industrielles.

La somme de 40,000 francs demandée en plus au Budget de 1859, jointe à pareille somme allouée à celui de 1858, représente les fr. 80,000 auxquels on estimait (en 1857) les dépenses qu'il était de toute impossibilité d'ajourner.

ART. 77. — *Transport des dépêches.*

Les prévisions de dépenses pour l'exercice 1859 s'élèvent à	fr.	402,000	»
Il a été alloué pour 1858.		565,000	»
		37,000	»
	Différence en plus.	fr.	37,000

Cette augmentation de dépenses est destinée aux besoins nouveaux suivants :

Par suite de la création de nouveaux bureaux, il est nécessaire d'établir un certain nombre de services de transport de dépêches à pied, estimé devoir occasionner une dépense d'environ

fr. 10,000 »

Il est désirable de pouvoir faire un pas de plus dans la voie des affluents, en organisant des services de transport de dépêches pour établir des relations régulières entre le chemin de fer et les localités qui ne sont pas reliées à ces voies de communication. — Ces services seraient tenus, en outre, au transport des petits colis et des voyageurs, et seraient encouragés par des subsides. Une somme de

fr. 15,000 »

Enfin, il y aura à établir des bureaux ambulants sur une ou plusieurs lignes concédées. Les compagnies sont bien tenues au transport des dépêches postales, mais elles ne doivent pas effectuer gratuitement la traction des voitures-bureaux. Déjà un de ces services est organisé sur les lignes d'Erquelinnes et de Namur à Liège. La dépense de ce chef est estimée à

fr. 12,000 »

Somme égale à la différence ci-dessus.

fr. 37,000 »

ART. 78. — *Matériel : (papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, menues dépenses.)*

Somme demandée pour 1859	fr.	227,800	»
Somme allouée pour 1858		209,200	»
		18,600	»
	Différence en plus.	fr.	18,600

Cette augmentation est destinée à pourvoir aux frais de loyer, aux frais de régie, de papier, impressions, etc., à résulter de la création de nouveaux bureaux, ainsi qu'à faire face aux dépenses qui résultent de l'extension du service.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRES V, VI, VII ET VIII.

Les allocations respectivement proposées à ces chapitres pour les *traitements de disponibilité*, les *pensions*, les *secours* et les *dépenses imprévues*, sont les mêmes qu'au Budget de 1858, à l'exception d'une réduction de fr. 575 57 c<sup>t</sup> opérée sur la première pour en arrondir le montant.

---

**PROJET DE LOI.****Léopold,****ROI DES BELGES,***No tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics,  
et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1859, à la somme de *vingt-quatre millions trois cent dix-neuf mille cent soixante-dix-neuf francs quatre-vingt-six centimes* (fr. 24,319,179 86 c<sup>e</sup>), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer de locaux et les menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des allocations spécialement affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour chacun de ces services.

Donné à Laeken, le 16 avril 1858.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Secrétaire général chargé par intérim  
du Département des Travaux publics,*

PARTOES.

*Le Ministre des Finances,*

FRÈRE-ORBAN.

## BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1850.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 "	"	704,095 -
2	— des fonctionnaires et employés . . . . .	518,510 "	"	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale . . . . .	55,200 "	"	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service . . . . .	49,985 "	"	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses . . . . .	50,000 "	"	
6	Honoraires des avocats du Département . . . . .	50,000 "	"	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<b>PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.</b>				
<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Ponts et chaussées.</b>				
7	Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. . . . .	2,505,755 "	"	
8	Plantations nouvelles sur les routes. . . . .	41,000 "	"	
<b>SECTION 2. — Bâtiments civils.</b>				
9	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat . . . . .	120,000 "	10,000 "	
<b>SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage, des polders et des chemins de fer en construction.</b>				
10	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . .	754,506 "	159,415 "	
<b>TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.</b>				
<i>Bassin de la Meuse.</i>				
11	Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg . . . . .	"	510,000 "	
12	Canal latéral à la Meuse de Liège à Maestricht . . . . .	"	9,000 "	
13	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	"	47,800 "	
14	Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	"	40,820 "	
15	Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo . . . . .	"	10,180 "	
16	— — vers Hasselt . . . . .	"	26,000 "	
17	— — vers Turnhout . . . . .	"	4,250 "	
18	Sambre canalisée. . . . .	"	28,000 "	
19	Canal de Charleroy à Bruxelles . . . . .	"	21,500 "	
A REPORTER. . . . fr.		4,215,756 "	667,545 "	704,095 -

## POUR L'EXERCICE 1859.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	4,215,750 »	667,545 »	704,695 »
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
20	Canal de Gand à Ostende . . . . .	»	9,000 »	
21	— de Plasschendaele vers la frontière de France . . . . .	»	15,600 »	
22	Dendre . . . . .	»	150,000 »	
25	Rupel . . . . .	»	49,000 »	
24	Senne . . . . .	»	6,000 »	
25	Petite-Nèthe canalisée . . . . .	»	9,000 »	
26	Grande-Nèthe. . . . .	»	10,000 »	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
27	Yser. . . . .	»	15,202 »	
28	Canal d'Ypres à l'Yser . . . . .	»	5,000 »	
	<i>Plantations.</i>			
29	Plantations nouvelles . . . . .	25,000 »	»	
	<i>Frais d'études.</i>			
50	Frais d'études pour le service des travaux hydrauliques et des chemins de fer en construction; acquisition de brochures, de cartes, etc. . . . .	7,000 »	»	6,031,655 86
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
31	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances.	27,000 »	»	
	<b>SECTION A. — Ports et côtes.</b>			
52	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux. . . . .	185,570 »	104,000 »	
	<b>TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.</b>			
53	Port d'Ostende . . . . .	»	50,000 »	
54	— de Nieuport . . . . .	»	8,000 »	
55	Côte de Blankenberghe. . . . .	»	20,000 »	
56	Phares et fanaux. . . . .	»	500 »	
	A REPORTER. . . . fr.	4,460,326 »	1,178,787 »	6,736,550 86

## BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	4,460,328 •	1,176,757 •	6,736,350 86
	<b>SECTION 5. — Personnel des ponts et chaussées.</b>			
37	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacement . . . . .	587,810 •	•	
38	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, gardes-ponts à bascule et autres agents subalternes des ponts et chaussées . . . . .	499,477 86	•	
39	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement, mission des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . . . .	12,000 •	•	
	<b>CHAPITRE III.</b>			
	<b>MINES.</b>			
40	Personnel du conseil des mines. — Traitements. . . . .	42,100 •	•	
41	— — — Frais de route . . . . .	600 •	•	
42	— — — Matériel . . . . .	2,000 •	•	
43	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement . . . . .	45,000 •	•	
44	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences . . . . .	7,000 •	•	
45	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et salaires des expéditionnaires employés par les ingénieurs . . . . .	146,000 •	•	
46	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines . . . . .	6,000 •	•	
	<i>Commission des procédés nouveaux.</i>			255,700 •
47	Frais de route et de séjour. . . . .	600 •	•	
48	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc. . . . .	1,400 •	•	
	<i>Commission des Annales des travaux publics.</i>			
49	Frais de route et de séjour. . . . .	1,100 •	•	
50	Publication du Recueil, frais de bureau, etc. . . . .	5,000 •	•	
	A REPORTER. . . . fr.	5,815,515 86	1,176,757 •	6,002,050 86

## POUR L'EXERCICE 1859.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	5,815,515 86	1,176,737 *	6,992,050 86
	<b>CHAPITRE IV.</b>			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE. — SERVICES D'EXÉCUTION.			
	<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Voies et travaux.</b>			
51	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	211,545 *	"	
52	Salaires des agents payés à la journée . . . . .	1,620,000 *	"	
53	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . . . . .	1,165,500 *	250,000 *	
54	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers. . . . .	645,000 *	"	
	<b>SECTION 2. — Traction et arsenal.</b>			
55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	192,000 *	"	
56	Salaires des agents payés à la journée . . . . .	1,900,000 *	"	
57	Primes d'économie et de régularité. . . . .	70,000 *	"	
58	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois . . . . .	2,000,000 *	"	
59	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . . . .	2,405,900 *	586,500 *	
60	Redevances aux compagnies . . . . .	490,000 *	"	
	<b>SECTION 3. — Transports.</b>			
61	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	963,526 *	"	
62	Salaires des agents payés à la journée et des manœuvres. . . . .	1,550,560 *	"	
63	Frais d'exploitation . . . . .	450,000 *	"	
64	Camionnage . . . . .	580,000 *	"	
65	Pertes et avaries . . . . .	80,000 *	"	17,251,129 *
	<b>SECTION 4. — Télégraphes.</b>			
66	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	189,000 *	"	
67	Salaires des agents payés à la journée . . . . .	40,000 *	"	
08	Entretien . . . . .	35,000 *	"	
	A REPORTER. . . . . fr.	10,680,142 86	1,815,237 *	24,225,179 86

## BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	19,689,142 80	1,815,257 "	24,225,179 80
	<b>SECTION 5. — Services en général (chemins de fer, postes et télégraphes).</b>			
60	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	48,850 "	"	
70	Salaires des agents payés à la journée . . . . .	48,800 "	"	
71	Matériel et fournitures de bureau. . . . .	220,000 "	"	
72	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'admini- stration . . . . .	20,000 "	"	
	<b>SECTION 6. — Régie.</b>			
73	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	38,600 "	"	
74	Frais de bureau et de loyer . . . . .	5,500 "	"	
	<b>SECTION 7. — Postes.</b>			
75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	688,000 "	"	
76	— — des facteurs et autres agents subalternes. . . . .	1,023,250 "	"	
77	Transport des dépêches. . . . .	402,000 "	"	
78	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie . . . .	227,800 "	"	
	<b>CHAPITRE V.</b>			
79	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale. . . . .	"	64,000 "	64,000 "
	<b>CHAPITRE VI.</b>			
80	Pensions . . . . .	7,000 "	"	7,000 "
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
81	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension . . . . .	7,000 "	"	7,000 "
	<b>A REPORTER. . . . fr.</b>	<b>22,423,042 80</b>	<b>1,877,257 "</b>	<b>24,501,179 80</b>

## POUR L'EXERCICE 1859.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	22,423,042 86	1,877,237 »	24,501,179 86
	<b>CHAPITRE VIII.</b>			
82	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	18,000 »	»	18,000 »
	<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. . fr.</b>	<b>22,441,042 86</b>	<b>1,877,237 »</b>	<b>24,319,179 86</b>

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 16 avril 1858.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Secrétaire général chargé par intérim  
du Département des Travaux publics,*

PARTOES.

*Le Ministre des Finances,*

FRÈRE-ORBAN.

(48)

(49)

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,**

**Pour l'exercice 1859.**

---

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>		
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>		
1	»	Traitement du Ministre. . . . .
2	a.	} ( Secrétariat général et cabinet du Ministre . . . fr. 82,000 » Ponts et chaussées et mines . . . . . 105,010 » Chemins de fer, postes et télégraphes . . . . . 302,100 » Surveillance des chemins de fer concédés . . . . . 28,500 »
	b.	
	c.	
	d.	
3	»	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale . . . . .
4	»	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. . . . .
5	»	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses. . . . .
6	»	Honoraires des avocats du Département . . . . .
<b>TOTAL DU CHAPITRE I<sup>er</sup>. . . . . fr.</b>		
<b>CHAPITRE II.</b>		
<b>PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.</b>		
<b>PREMIÈRE SECTION.</b>		
<b>PONTS ET CHAUSSÉES.</b>		
7	a.	} Entretien ordinaire des routes d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections en 1859. . . . . Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement des terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement, etc. Études de projets, frais de levée de plans, achats d'instruments, de cartes et de livres, matériel et impressions . . . . . Travaux d'amélioration et construction de routes . . . . .
	b.	
	c.	
	d.	
<i>Plantations sur les routes.</i>		
8	»	Plantations nouvelles . . . . .
<b>TOTAL DE LA 1<sup>re</sup> SECTION. . . . . fr.</b>		
<b>DEUXIÈME SECTION.</b>		
<b>BATIMENTS CIVILS.</b>		
9	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État . . . . .
<b>TOTAL DE LA 2<sup>e</sup> SECTION. . . . . fr.</b>		

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
518,510	»	518,510	518,510	»	»	
35,200	»	35,200	35,200	»	»	
49,985	»	49,985	49,985	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
704,695	»	704,695	704,695	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						
1,590,755	»	1,590,755	1,569,109 65	21,645 35	»	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
800,000	»	800,000	800,000	»	»	
41,000	»	41,000	41,000	»	»	
2,636,755	»	2,636,755	2,615,109 65	21,645 35	»	
120,000	10,000	130,000	125,500	6,500	»	
120,000	10,000	130,000	125,500	6,500	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>TROISIÈME SECTION.</b>		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES DACS ET BÂTEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.</i>		
<b>BASSIN DE LA MEUSE.</b>		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. . . . .
b.		Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht. . . . .
c.		— de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .
d.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .
e.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo . . . . .
f.		— de Hasselt au canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .
g.		— d'embranchement vers Turnhout . . . . .
h.		Sambre canalisée. . . . .
i.		Canal de Charleroy à Bruxelles . . . . .
<b>BASSIN DE L'ESCAUT.</b>		
j.		Escaut . . . . .
k.		Canal de Mons à Condé. . . . .
l.		— de Pommerœul à Antoing. . . . .
m.		Lys . . . . .
n.		Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord. . . . .
o.		— de Gand à Ostende . . . . .
p.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges . . . . .
q.		— de Plasschen-Iacle, par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France. . . . .
r.		— de Gand à Terneuzen . . . . .
s.		Moervaert . . . . .
t.		Dendre . . . . .
u.		Rupel . . . . .
v.		Senne. . . . .
w.		Dyle et Demer . . . . .
x.		Péite-Nèthe canalisée . . . . .
y.		Grande-Nèthe . . . . .
<b>BASSIN DE L'YSER.</b>		
z.		Yser . . . . .
A REPORTER. . . . . fr.		

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1858.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
61,800	23,200					
45,460	"					
50,556	80,500					
64,480	5,815					
7,500	"					
25,500	"					
8,220	"					
92,000	"					
59,500	15,800					
35,915	1,600					
54,400	"					
86,000	"					
34,440	20,000	915,721	931,070	"	17,558	
10,500	"					
57,000	11,000					
8,000	"					
5,000	"					
28,000	2,000					
2,800	1,500					
15,300	2,000					
20,000	"					
2,250	"					
28,500	"					
11,000	"					
3,000	"					
3,405	"					
754,306	150,416	915,721	931,070	"	17,558	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>
		BASSIN DE LA MEUSE.
		<i>Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.</i>
11	a.	Travaux d'amélioration dans les provinces de Namur et de Liège . . . . .
	b.	Travaux d'amélioration, au moyen de moellons de fort échantillon, au pied des bermes existant le long de la rive gauche, dans la province de Limbourg . . . . .
	c.	Travaux d'amélioration à exécuter en commun avec les Pays-Bas . . . . .
		<i>Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.</i>
12	a.	Construction d'un pont sur l'écluse n° 5 . . . . .
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
	a.	Élargissement des batardeaux de la prise d'eau de Hocht, et prolongement des perrés d'aval des batardeaux d'amont.
	b.	Achèvement du bassin de Smeermaes . . . . .
13	c.	Établissement de gares pour le chargement et le déchargement des bateaux vis-à-vis de 9 communes riveraines ; abaissement des digues aux bassins de Solt et de Bocholt, et enlèvement des angles saillants du second bassin de Neeroeteren et du bassin de Beek . . . . .
	d.	Jeu de poutrelles pour le petit passage du pont de Boorsheim et construction de hangars destinés à abriter les poutrelles de Boorsheim et de Neeroeteren . . . . .
	e.	Construction d'une maison d'agent subalterne à Brée . . . . .
	f.	Construction de puits et de fours à cuire le pain à des maisons d'agents subalternes . . . . .
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>
		1 <sup>re</sup> SECTION.
	a.	Rechargement des digues avec du gravier et de la terre végétale . . . . .
	b.	Revêtement à plat, en gazons de bruyère, des parties supérieures des talus intérieurs aux endroits où il existait auparavant une banquette . . . . .
	c.	Construction d'un pont sur les passages de la tête d'écluse à Bocholt . . . . .
		2 <sup>me</sup> SECTION.
14	d.	Construction de fournils aux maisons des préposés . . . . .
	e.	Rechargement des digues de halage avec du gravier et de la terre végétale . . . . .
		3 <sup>me</sup> SECTION.
	f.	Rechargement en gravier ou en minerai de fer des parties sablonneuses des digues . . . . .
	g.	Construction de perrés et de fascinages, aux abords des écluses et des siphons . . . . .
	h.	Achat d'une chaloupe pour le service de l'administration . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
754,306 »	159,415 »	915,721 »	951,079 »	»	17,558 »	
»	220,000 »	310,000 »	310,000 »	»	»	
»	50,000 »					
»	40,000 »					
»	9,000 »	9,000 »	»	9,000 »	»	
»	15,000 »	47,800 »	81,200 »	»	33,400 »	
»	9,000 »					
»	11,600 »					
»	2,500 »	40,820 »	59,710 »	»	18,890 »	
»	4,500 »					
»	5,200 »					
»	10,000 »	40,820 »	59,710 »	»	18,890 »	
»	7,500 »					
»	9,000 »					
»	1,320 »	40,820 »	59,710 »	»	18,890 »	
»	4,000 »					
»	4,000 »					
»	3,000 »	40,820 »	59,710 »	»	18,890 »	
»	2,000 »					
»	2,000 »					
754,306 »	507,055 »	1,321,341 »	1,381,080 »	9,000 »	60,648 »	



## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
754,506 »	567,035 »	1,321,541 »	1,581,989 »	9,000 »	60,648 »	
»	450 »	10,180 »	10,870 »	»	9,600 »	
»	7,750 »					
»	2,000 »					
»	1,200 »	20,600 »	500 »	26,100 »	»	
»	15,500 »					
»	3,400 »					
»	3,000 »					
»	3,500 »					
»	1,201 »	4,250 »	2,500 »	1,750 »	»	
»	427 »					
»	400 »					
»	2,112 »					
»	25,000 »	28,000 »	»	28,000 »	»	
»	3,000 »					
»	2,500 »	21,500 »	45,784 50	»	22,284 50	
»	2,000 »					
»	700 »					
»	10,500 »					
»	»	»	12,980 »	»	12,980 »	
»	»	»	45,000 »	»	45,000 »	
»	»	»	25,000 »	»	25,000 »	
»	»	»	4,200 »	»	4,200 »	
754,500 »	657,545 »	1,411,851 »	1,535,825 50	64,850 »	188,802 50	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>
20	•	Continuation des travaux ayant pour objet le renforcement et l'exhaussement des digues et le revêtement en briques des talus, entre Bruges et Ostende . . . . .
•	•	Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges. (Pour mémoire.) . . . . .
		<i>Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.</i>
21	•	Établissement de revêtements en briques, dévasements et construction de diguettes de garantie entre Furnes et la frontière de France . . . . .
•	•	Moervaert. (Pour mémoire.) . . . . .
•	•	Canal de Zelzaete à la mer du Nord. (Pour mémoire.) . . . . .
		<i>Dendre.</i>
22	•	Établissement d'un canal de ceinture destiné à relier à la Dendre la station du chemin de fer à Ath. (Complément de la dépense.) . . . . .
		<i>Rupel.</i>
23	a.	Construction de huit épis sur la rive droite de la rivière, sous les communes de Schelle et de Niel, en face de la nouvelle digue capitale du polder de Ruypenbroek . . . . .
	b.	Construction d'un embarcadère à Boom. (Part de l'État.) . . . . .
		<i>Senne.</i>
24	•	Consolidation des berges de la dérivation à Vilvorde . . . . .
		<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>
25	a.	Acquisition et amélioration de la maison éclusière n° 2, appartenant à l'éclusier Vanherck. . . . .
	b.	Construction d'une maison éclusière à l'écluse du Moll, à Lierre. . . . .
		<i>Grande-Nèthe.</i>
26	•	Enlèvement d'atterrissements et endiguements partiels, submersibles en hiver . . . . .
		<b>BASSIN DE L'YSER.</b>
		<i>Yser.</i>
27	a.	Établissement de revêtements en briques, exhaussement des digues et travaux de gazonnement . . . . .
	b.	Travaux extraordinaires aux parties exhaussées de la digue du Furnes-Ambacht. (Part de l'État.) . . . . .
	c.	Continuation des travaux d'exhaussement et de renforcement d'une partie de la digue du Furnes-Ambacht. (Part de l'État.) . . . . .
		<i>Canal d'Ypres à l'Yser.</i>
28	•	Approfondissement du bief inférieur. (2 <sup>e</sup> subside de l'État à la province de la Flandre occidentale.) . . . . .
		<i>Plantations.</i>
29	•	Plantations nouvelles . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
754,506 »	657,545 »	1,411,851 »	1,555,823 50	64,850 »	188,802 50	
»	9,000 »	9,000 »	12,000 »	»	5,000 »	
»	»	»	5,220 »	»	5,220 »	
»	15,600 »	15,600 »	16,700 »	»	1,010 »	
»	»	»	1,000 »	»	1,000 »	
»	»	»	8,000 »	»	8,000 »	
»	150,000 »	150,000 »	165,100 »	»	15,100 »	
»	30,000 »	40,000 »	144,000 »	»	95,000 »	
»	10,000 »					
»	6,000 »	6,000 »	6,000 »	»	»	
»	4,500 »	9,000 »	5,500 »	5,500 »	»	
»	4,500 »					
»	10,000 »	10,000 »	»	10,000 »	»	
»	11,000 »	15,202 »	2,076 66	10,225 34	»	
»	475 »					
»	1,667 »					
»	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»	»	
25,000 »	»	25,000 »	35,000 »	»	10,000 »	
770,506 »	924,457 »	1,705,745 »	1,938,520 10	88,555 34	323,152 50	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	Report. . . . . fr.
		<i>Frais d'études.</i>	
50	"	Frais d'études pour le service des travaux hydrauliques et des chemins de fer en construction; acquisition de brochures, cartes, etc.	
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>	
51	"	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances . . . . .	
"	"	Polders. (Pour mémoire.) . . . . .	
		TOTAL DE LA 5 <sup>e</sup> SECTION. . . . .	fr.
		<b>QUATRIÈME SECTION.</b>	
		<b>PORTS ET CÔTES.</b>	
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux.</i>	
52	a.	Port d'Ostende . . . . .	
	b.	Port de Nieuport. . . . .	
	c.	Côte de Blankenberghe. . . . .	
	d.	Phares et fanaux. . . . .	
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>	
		<b>PORT D'OSTENDE.</b>	
53	a.	Travaux de renforcement et de consolidation de la digue d'Albertus, à l'ouest d'Ostende, et de la dune, de part et d'autre de cette digue . . . . .	
	b.	Construction de revêtements en briques, terre glaise et gazonnement le long des talus du canal d'évacuation du Camerlinckx, dans l'arrière-port; retressement et amélioration du lit de ce canal, entre le Contredam et l'écluse bleue. . . . .	
		<b>PORT DE NIEUPOORT.</b>	
54	"	Renforcement des rives du canal d'évacuation de Vladsloo et Camerlinckx-Ambacht, près de Nieuport . . . . .	
		<b>CÔTE DE BLANKENBERGHE.</b>	
55	"	Prolongement en mer de deux jetées de la 2 <sup>e</sup> section . . . . .	
		<b>PHARES ET FANAUX.</b>	
56	"	Travaux d'amélioration. . . . .	
		TOTAL DE LA 4 <sup>e</sup> SECTION. . . . .	fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
779,506 »	924,437 »	1,705,745 »	1,938,520 16	88,555 54	523,152 50	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
27,000 »	»	27,000 »	27,000 »	»	»	
»	»	»	40,000 »	»	40,000 »	
815,506 »	924,437 »	1,737,743 »	2,012,520 16	88,555 54	565,152 50	
			DIMINUTION. . . . . fr.		274,577 16	
48,750 »	124,000 »	549,570 »	214,840 »	154,730 »	»	
23,120 »	40,000 »					
112,700 »	»					
1,000 »	»					
»	50,000 »	50,000 »	266,500 »	»	216,500 »	
»	20,000 »	»	»	»	»	
»	8,000 »	8,000 »	»	8,000 »	»	
»	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»	»	
»	500 »	500 »	5,400 »	»	3,100 »	
185,570 »	242,300 »	427,870 »	504,540 »	142,750 »	219,400 »	
			DIMINUTION. . . . . fr.		76,670 »	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CINQUIÈME SECTION.</b>		
PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.		
37	"	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacement . . . . .
38	"	— et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers et autres agents subalternes des ponts et chaussées . . . . .
50	"	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement, missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . . . .
TOTAL DE LA 5 <sup>e</sup> SECTION. . . . . fr.		
<b>Récapitulation du chapitre II.</b>		
1 <sup>re</sup> SECTION. — Ponts et chaussées . . . . .		
2 <sup>e</sup> — — Bâtiments civils . . . . .		
3 <sup>e</sup> — — Service des canaux et rivières . . . . .		
4 <sup>e</sup> — — Ports et côtes . . . . .		
5 <sup>e</sup> — — Personnel des ponts et chaussées . . . . .		
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE III.</b>		
MINES.		
40	"	Personnel du conseil des mines. — Traitements . . . . .
41	"	— — — — — Frais de route. . . . .
42	"	— — — — — Matériel. . . . .
45	"	Subsides aux caisses de prévoyance, et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.
44	"	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences. . . . .
45	"	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et salaires des expéditionnaires employés par les ingénieurs . . . . .
46	"	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines . . . . .
47	"	Commission des procédés nouveaux. — Frais de route et de séjour . . . . .
48	"	— — — — — Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc. . . . .
49	"	— — — — — des Annales des travaux publics. — Frais de route et de séjour. . . . .
50	"	— — — — — Publication du Recueil, frais de bureau, etc. . . . .
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.		

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
587,810 »	»	587,810 »	587,810 »	»	»	
499,477 86	»	499,477 86	499,477 86	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
1,099,287 86	»	1,099,287 86	1,099,287 86	»	»	
2,056,755 »	»	2,056,755 »	2,015,109 65	21,645 35	»	
120,000 »	10,000 »	150,000 »	123,500 »	6,500 »	»	
815,506 »	924,437 »	1,757,745 »	2,012,520 16	88,555 34	565,132 50	
185,570 »	242,500 »	427,870 »	504,540 »	142,750 »	219,400 »	
1,099,287 86	»	1,099,287 86	1,099,287 86	»	»	
4,854,018 86	1,176,737 »	6,051,655 86	6,354,737 67	259,450 69	582,532 50	
DIMINUTION. . . . . fr.				325,101 81		
42,100 »	»	42,100 »	42,100 »	»	»	
600 »	»	600 »	600 »	»	»	
2,000 »	»	2,000 »	2,000 »	»	»	
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
146,000 »	»	146,000 »	146,000 »	»	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
600 »	»	600 »	600 »	»	»	
1,400 »	»	1,400 »	1,400 »	»	»	
1,100 »	»	1,100 »	1,100 »	»	»	
3,900 »	»	3,900 »	3,900 »	»	»	
255,700 »	»	255,700 »	255,700 »	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE IV.</b>		
CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE.		
<b>SERVICES D'EXÉCUTION.</b>		
<b>PREMIÈRE SECTION.</b>		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
51	a.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. . . . .
	b.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances. . . . .
	c.	Indemnités, frais de déplacements, intérim et travaux extraordinaires . . . . .
<i>Salaires des agents payés à la journée :</i>		
52	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) . . . . .
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement de billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.) . . . . .
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
53	a.	Fourniture de billes . . . . .
	b.	— de rails et accessoires . . . . .
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule . . . . .
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers :</i>		
54	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art, de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b.	Travaux d'amélioration. . . . .
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers . . . . .
TOTAL DE LA 1 <sup>re</sup> SECTION. . . . . fr.		
<b>DEUXIÈME SECTION.</b>		
TRACTION ET ARSENAL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
55	a.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnement de combustible et réception . . . . .
	b.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. . . . .
	c.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire. . . . .
A REPORTER . . . . . fr.		

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
140,500 "	"					
58,545 "	"	211,545 "	211,545 "	"	"	
12,500 "	"					
859,500 "	"					
780,700 "	"	1,620,000 "	1,620,000 "	"	"	
415,500 "	100,000 "					
580,000 "	150,000 "	1,415,500 "	1,665,500 "	"	250,000 "	
170,000 "	"					
450,000 "	"					
185,000 "	"	645,000 "	645,000 "	"	"	
50,000 "	"					
5,659,845 "	250,000 "	5,880,845 "	4,159,845 "	"	250,000 "	
119,000 "	"					
57,010 "	"	192,000 "	178,810 "	15,190 "	"	
15,000 "	"					
192,000 "	"	192,000 "	178,810 "	15,190 "	"	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		<i>Salaires des agents payés à la journée :</i>
56	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs) . . . . .
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations . . . . .
	c.	Grandes réparations du matériel en général à l'arsenal . . . . .
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel . . . . .
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) . . . . .
		<i>Primes d'économie et de régularité :</i>
57	a.	Pour économie constatée dans la consommation du coke. . . . .
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois . . . . .
		<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>
58	a.	Combustible. — Houille, coke, bois d'allumage et fabrication éventuelle de coke . . . . .
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation. . . . .
		<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>
59	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc. . . . .
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel. . . . .
60	a.	Redevances aux compagnies pour l'usage de leur matériel . . . . .
		TOTAL DE LA 2 <sup>e</sup> SECTION. . . . . fr.
		<b>TROISIÈME SECTION.</b>
		TRANSPORTS.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
61	a.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises. . . . .
	b.	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage, pertes et avaries; relations internationales, etc. . . . .
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire et dévouements des gardes-convois. . . . .
		<i>Salaires des agents payés à la journée et manœuvres :</i>
62	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. . . . .
	b.	Formation des convois; nettoyage des voitures et bureaux; portiers, gardiens, gardes-freins, veilleurs, etc. . . . .
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
192,000 »	»	192,000 »	178,810 »	13,190 »	»	
420,000 »	»					
532,000 »	»					
448,000 »	»	1,900,000 »	1,827,700 »	72,500 »	»	
130,000 »	»					
370,000 »	»					
37,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»	
35,000 »	»					
1,600,000 »	»	2,000,000 »	2,007,500 »	»	67,500 »	
400,000 »	»					
1,818,000 »	»	2,792,400 »	2,792,400 »	»	»	
587,900 »	586,500 »					
190,000 »	»	190,000 »	190,000 »	»	»	
6,757,000 »	536,500 »	7,144,400 »	7,126,210 »	85,490 »	67,500 »	
278,150 »	»					
667,876 »	»	965,526 »	965,526 »	»	»	
10,500 »	»					
802,510 »	»					
510,050 »	»	1,530,560 »	1,350,560 »	»	»	
24,000 »	»					
2,302,086 »	»	2,302,086 »	2,302,086 »	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		RÉPORT. . . . . fr.
		<i>Frais d'exploitation :</i>
63	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc.
	c.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes.
	d.	Usage de la station d'Hérbesthal et quote-part des dépenses du personnel des convois rhénans.
64	"	Camionnage. — Prise et remise à domicile des marchandises.
65	"	Pertes et avaries. — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc.
		TOTAL DE LA 3 <sup>e</sup> SECTION. . . . . fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		TÉLÉGRAPHES.
66	"	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.
67	"	Salaires des agents payés à la journée.
68	"	Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses.
		TOTAL DE LA 4 <sup>e</sup> SECTION. . . . . fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		SERVICES EN GÉNÉRAL. (Chemins de fer, postes et télégraphes.)
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
69	a.	Traitements.
	b.	Indemnités. — Frais de déplacements, etc.
		<i>Salaires des agents payés à la journée :</i>
70	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central.
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception. — Fabrication de la graisse jaune.
	c.	Fabrication de timbres-poste et de coupons Edmon'son, etc.
71	"	Matériel et fournitures de bureau. — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents du chemin de fer et du télégraphe dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leur bureau; menues dépenses.
72	"	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration.
		TOTAL DE LA 5 <sup>e</sup> SECTION. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1858.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,502,086	"	2,502,086	2,502,086	"	"	
554,000	"					
88,000	"	450,000	450,000	"	"	
12,000	"					
16,000	"					
580,000	"	580,000	550,000	50,000	"	
80,000	"	80,000	80,000	"	"	
5,212,086	"	5,212,086	5,182,086	50,000	"	
189,000	"	189,000	154,000	35,000	"	
40,000	"	40,000	55,000	5,000	"	
55,000	"	55,000	50,000	5,000	"	
264,000	"	264,000	219,000	45,000	"	
46,350	"	48,850	48,850	"	"	
2,500	"					
17,000	"					
8,800	"	48,800	44,400	4,540	"	
23,000	"					
220,000	"	220,000	200,000	20,000	"	
20,000	"	20,000	20,000	"	"	
557,650	"	557,650	515,310	24,540	"	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA les dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>SIXIÈME SECTION.</b>		
RÉGIE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
75	a.	Traitements . . . . .
	b.	Indemnités de déplacement et pour services extraordinaires. . . . .
74	"	Frais de bureau et de loyer . . . . .
TOTAL DE LA 6 <sup>e</sup> SECTION. . . . . fr.		
<b>SEPTIÈME SECTION.</b>		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
75	a.	Direction. — Surveillance et contrôle . . . . .
	b.	Bureaux de perception et de distribution . . . . .
	c.	Bureaux ambulants . . . . .
76	"	Traitements et indemnités des facteurs . . . . .
<i>Transport des dépêches :</i>		
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches . . . . .
	b.	Indemnités ou subsides pour transport des dépêches par services affluents, messageries et bateaux à vapeur . . . . .
77	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Frais de remplacement des facteurs et aides; transports extraordinaires, entreposage, passage d'eau, menues dépenses . . . . .
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées . . . . .
	e.	Construction et entretien des bureaux ambulants . . . . .
78	"	Matériel. — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, menues dépenses. . . . .
TOTAL DE LA 7 <sup>e</sup> SECTION. . . . . fr.		
<b>Récapitulation du chapitre IV.</b>		
	1 <sup>re</sup>	SECTION. — Voies et travaux . . . . .
	2 <sup>e</sup>	— — Traction et arsenal . . . . .
	3 <sup>e</sup>	— — Transport . . . . .
	4 <sup>e</sup>	— — Télégraphes . . . . .
	5 <sup>e</sup>	— — Services en général. (Chemins de fer, postes et télégraphes.) . . . . .
	6 <sup>e</sup>	— — Régie . . . . .
	7 <sup>e</sup>	— — Postes . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.		

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
54,600	"	58,600	58,600	"	"	
4,000	"	"	"	"	"	
5,500	"	5,500	5,500	"	"	
42,100	"	42,100	42,100	"	"	
85,000	"	"	"	"	"	
518,000	"	688,000	658,558	29,642	"	
85,000	"	"	"	"	"	
1,025,250	"	1,025,250	985,250	40,000	"	
191,000	"	"	"	"	"	
105,000	"	"	"	"	"	
70,000	"	402,000	565,000	57,000	"	
16,000	"	"	"	"	"	
20,000	"	"	"	"	"	
227,800	"	227,800	209,200	18,600	"	
2,541,050	"	2,541,050	2,215,808	125,242	"	
5,659,845	250,000	5,889,845	4,159,845	"	250,000	
6,757,900	386,500	7,144,400	7,126,210	85,490	67,500	
5,212,086	"	5,212,086	5,182,086	50,000	"	
264,000	"	264,000	219,000	45,000	"	
537,650	"	537,650	515,510	24,540	"	
42,100	"	42,100	42,100	"	"	
2,541,050	"	2,541,050	2,215,808	125,242	"	
16,594,020	656,500	17,231,120	17,258,557	510,072	517,500	
DIMINUTION. . . . . fr.				7,228		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		<b>CHAPITRE V.</b>
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
79	"	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE VI.</b>
		PENSIONS.
80	"	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE VII.</b>
		SECOURS.
81	"	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE VIII.</b>
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
82	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
•	64,000 •	64,000 •	64,575 57	•	575 57	
•	64,000 •	64,000 •	64,575 57	•	575 57	
7,000 •	•	7,000 •	7,000 •	•	•	
7,000 •	•	7,000 •	7,000 •	•	•	
7,000 •	•	7,000 •	7,000 •	•	•	
7,000 •	•	7,000 •	7,000 •	•	•	
18,000 •	•	18,000 •	18,000 •	•	•	
18,000 •	•	18,000 •	18,000 •	•	•	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	50	Administration centrale . . . . .
II.	ib.	Ponts et chaussées . . . . .
III.	62	Mines . . . . .
IV.	64	Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie . . . . .
V.	72	Traitements de disponibilité . . . . .
VI.	ib.	Pensions. . . . .
VII.	ib.	Secours . . . . .
VIII.	ib.	Dépenses imprévues . . . . .
		TOTAL DU BUDGET. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1859.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1859.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1858.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
704,695 »	»	704,695 »	704,695 »	»	»	
4,854,918 86	1,176,737 »	6,051,655 86	6,554,757 67	259,450 69	582,552 50	
255,700 »	»	255,700 »	255,700 »	»	»	
16,594,629 »	656,500 »	17,251,129 »	17,258,357 »	510,072 »	517,500 »	
»	64,000 »	64,000 »	64,575 57	»	575 57	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
22,441,942 86	1,877,237 »	24,319,179 86	24,650,085 24	569,502 69	900,408 07	
DIMINUTION. . . . fr.				550,905 58		

(76)

**ANNEXE****AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,****POUR L'EXERCICE 1859.****TABLEAU**

*Des personnes admises à la pension, à charge du trésor public, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1857 jusqu'au 31 décembre suivant, dressé en conformité de l'article 4 de la loi du 17 février 1849, sur les pensions.*

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
491	Thonon, Jacques-Joseph. . .	Garde-pont à bascule en disponibilité.	27 déc. 1856.	Borlez (Liège) . . .	1 <sup>er</sup> mai 1789.
492	Wolfs, Henri . . . . .	Facteur rural des postes . . .	2 janv. 1857.	Hasselt (Limbourg) . .	30 prair. an VII (18 juin 1799).
495	Parsy, Jean-Baptiste-Joseph. .	Dessinateur en non-activité . .	26 févr. 1857.	Lille (France). . . .	17 janv. 1792.
494	Pex, Pierre-Corneille . . . .	Ancien commis au chemin de fer.	24 févr. 1857.	Leyde (Hollande). . .	27 juill. 1799.
495	Friart, Vincelas . . . . .	Surveillant au chemin de fer en non-activité.	25 mars 1857.	Blaregnies (Hainaut) .	14 pluv. an IX (5 févr. 1801).
496	Goubout, Joseph . . . . .	Facteur au chemin de fer en disponibilité.	21 mars 1857.	Malines (Anvers). . .	27 germ. an XIII (17 avril 1805).
497	Lersnyers, dit Deleersnyder, Pierre-Joseph.	Facteur rural des postes . . .	5 sept. 1857.	Ingelmunster (Flandre occidentale).	27 juill. 1796.
498	Vanderstraete, Joseph-Séraphin- François.	Facteur des postes . . . . .	Id.	Furnes (Fland. occid.).	27 fruct. an XII (14 sept. 1804).
499	Aléaume, Alexandre . . . . .	Chef de section au chemin de fer.	1 <sup>er</sup> juill. 1857.	Paris (France) . . . .	12 Vend. an XI (4 oct. 1802).
500	Henry, Jacques-Joseph . . . .	Percepteur des postes . . . . .	21 août 1857.	Tintigny (Luxemb) . .	19 frim. an XI (10 déc. 1802).
501	De Corswarem, Joseph-Théodore.	Inspecteur des postes en disponibilité.	24 sept. 1857.	Hasselt (Limbourg) . .	7 therm. an XI (26 juill. 1805).
502	Nagels, Henri-Antoine . . . .	Percepteur des postes de 4 <sup>e</sup> ordre.	8 oct. 1857.	Maeseyck (Limbourg) .	4 vent. an IX (25 févr. 1801).
503	De Clippele d'Heem, Idesbalde- Augustin-Joseph.	Commis des postes. . . . .	Id.	Tournay (Hainaut) . .	24 janv. 1785.
504	De Cueninck, Pierre-Jacques .	Garde-convoi au chemin de fer.	Id.	Wevelghem (Fl. occid.).	25 sept. 1791.
505	Mersch, Lambert . . . . .	Commis au chemin de fer . . .	Id.	Luxembourg (g <sup>d</sup> -duché de Luxembourg).	4 germ. an V (24 mars 1797).
506	Deacon, John . . . . .	Ancien surveillant au chemin de fer.	14 nov. 1857.	Londres (Angleterre) .	4 nov. 1787.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1859.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES.	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
» » »	22 7 »	22 7 »	1,200 »	Art. 3, 8, § 1 <sup>er</sup> , et 47 de la loi de 1844, et art. 1 <sup>er</sup> , § 3, et art. 2 de celle de 1849.	( <sup>1</sup> ) 416 »	1 <sup>er</sup> janv. 1857.	11 oct. 1857.
17 11 »	4 8 28	22 7 28	600 »	Art. 3 et 8, de la loi de 1844; art. 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle du 17 février 1849.	258 »	1 <sup>er</sup> févr. 1857.	Id.
» » »	15 10 »	15 10 »	1,200 »	Art. 3 et 8, § 1 <sup>er</sup> , de la loi de 1844, et art. 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1849.	202 »	1 <sup>er</sup> mars 1857.	Id.
» » »	19 3 »	19 3 »	1,200 »	Art. 3, 6, 8, § 1 <sup>er</sup> , de la loi de 1844; art. 1 <sup>er</sup> , § 3, et art. 2 de celle de 1849.	555 »	Id.	Id.
» » »	17 10 7	17 10 7	1,200 »	Art. 3 et 8, § 1 <sup>er</sup> , de la loi de 1844; art. 1 <sup>er</sup> , § 3, et art. 2 de celle de 1849.	520 »	1 <sup>er</sup> avril 1857.	Id.
12 5 »	6 7 »	10 » »	1,500 »	Id. id.	490 »	Id.	Id.
10 3 »	» » »	10 3 »	590 »	Art. 3 et 8, § 2, de la loi de 1844, et art. 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1849.	206 »	1 <sup>er</sup> oct. 1857.	Id.
21 » »	4 5 27	25 5 27	565 »	Id. id.	254 »	Id.	Id.
» » »	23 9 22	23 9 22	2,600 »	Art. 3 et 8, § 1 <sup>er</sup> , de la loi de 1844, et art. 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1849.	950 »	1 <sup>er</sup> août 1857.	9 déc. 1857.
» » »	21 7 »	21 7 »	913 35	Id. id.	305 »	1 <sup>er</sup> sept. 1857.	Id.
» » »	31 6 »	31 6 »	5,466 67	Art. 3 et 8, § 1 <sup>er</sup> , de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 <sup>er</sup> , § 3, et art. 2 de celle de 1849.	2,640 »	1 <sup>er</sup> oct. 1857.	Id.
» » »	32 6 »	32 6 »	1,500 »	Art. 3 et 8, § 1 <sup>er</sup> , de la loi de 1844, et art. 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1849.	650 »	1 <sup>er</sup> nov. 1857.	Id.
» » »	16 » »	16 » »	1,053 53	Id. id.	259 »	Id.	31 déc. 1857.
10 4 »	» » »	19 4 »	1,516 67	Art. 3 et 8, § 2, de la loi de 1844, et art. 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1849.	555 »	Id.	Id.
» » »	20 2 »	20 2 »	1,516 67	Art. 3 et 8, § 1 <sup>er</sup> , de la loi de 1844, et art. 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1849.	470 »	Id.	Id.
» » »	18 9 »	18 9 »	1,200 »	Art. 5 et 9 de la loi de 1844; art. 1 <sup>er</sup> , § 3, de celle de 1849.	555 »	1 <sup>er</sup> déc. 1857.	Id.
TOTAL. . . . . fr.					8,947 »		
Les extinctions ou suspensions constatées du 1 <sup>er</sup> novembre 1857 au 31 mars 1858, au nombre de dix, s'élèvent ensemble à . . . . .					9,538 »		
De sorte qu'il a été éteint ou suspendu, pendant la susdite période, des pensions pour une somme de . . . . . fr.					591 »	Supérieure à celle qui figure pour pensions inscrites.	
<b>SITUATION GÉNÉRALE.</b>							
Au 31 mars 1858, les pensions inscrites, au nombre de 506, s'élèvent à . . . fr.					241,955 »		
et les pensions éteintes, au nombre de 172, à . . . . .					83,207 »		
RESTE. . . . . fr.					158,748 »		

(1) Avec conservation d'une pension militaire de 276 francs.